



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



13^e PROMOTION 2005 - 2006

ENJEUX ET DÉFIS DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

Mémoire

du Lieutenant-colonel Bellarmin NDONGUI
dans le cadre du séminaire "Géopolitique de l'Afrique"

Directeur : Professeur Charles ZORGBIBE
Paris I Panthéon-Sorbonne

Mars 2006

Fiche documentaire

- Titre du document : Enjeux et défis de la paix et de la sécurité en Afrique centrale
- Noms des fichiers : 06-24-03 CID 13 Mémoire LCL NDONGUI TEXTE

- Identité de l'auteur : Lieutenant-colonel Gendarmerie, NDONGUI Bellarmin,
CONGO-Brazza
- Date du document : 24 mars 2006
- Service d'origine : CID 13^o promotion, Groupe A1
- Nature du document : Mémoire géopolitique, « séminaire Afrique »
- Mots clés : Paix, Sécurité, Afrique-centrale, CEEAC, COPAX

- Résumé :

Ces dernières années, la quasi-totalité des pays de l'Afrique centrale ont connu des graves tensions, voire des guerres civiles. Aujourd'hui encore, la lutte pour l'alternance et pour une démocratisation mal préparée, alimentent les frustrations identitaires et continuent d'entretenir des foyers de tensions. La lutte des puissances mondiales aussi se joue au sein des Etats pour la convoitise des richesses de la région en profitant des antagonismes internes.

Depuis quelques années, sous l'encadrement de l'ONU et de l'UA, la CEEAC est engagée, avec l'appui du programme Recamp, dans la construction de capacités politiques et militaires de prévention et de gestion des crises. Il reste cependant que le principal défi de la paix est la construction de l'Etat et le renforcement de la démocratie, à travers l'invention d'un nouveau pacte républicain, fondé sur la prise en compte de la diversité ethnique et des impératifs du développement économique.

LISTE ABREVIATIONS UTILISEES :

ACOTA	African Contingency Operations Training Assistance
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique (pays de)
ACRI	African Crisis Response Initiative (Initiative de réponses aux crises africaines)
ACSS	African Center for Strategic Studies (Centre d'études stratégiques de l'Afrique)
AEF	Afrique Equatoriale Française
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques de libération
AGOA	African
C.C.P.N.U.Q.S.A.C	Comité Consultatif Permanent des Nations-Unies pour Questions de Sécurité en Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique et de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CGG	Commission du Golfe de Guinée
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique de Centrale
FLEC	Front de Libération de l'Enclave du Cabinda
FOMAC	Force Multinationale de l'Afrique de Centrale
FOMUC	Force Multinationale en Centrafrique
FPR/APR	Forces Patriotiques rwandaises / Armée Patriotique Rwandaise
MARAC	Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique de Centrale
MINUAR	Mission des Nations-Unies au Rwanda
MINURCA	Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine
MISAB	Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations-Unies au Congo (RDC)
ONU	Organisation des Nations-Unies
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RECAMP	Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
SADC	South African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
UA	Union Africaine
UDEAC	Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique de Centrale
UE	Union Européenne
UNITA	Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola
US.EUCOM	Commandement des forces américaines en Centre-Europe

N.B : Les expressions « région » et « sous-région » sont employées indistinctement et contextuellement pour désigner soit l'Afrique centrale entière, soit zone particulière en son sein (ex : grands lac, golfe de guinée...)

*« Quand le gâteau à partager devient trop petit, la danse autour se fait au couteau.
Et le gâteau, c'est l'Etat, l'unique mangeoire dans nos pays pauvres ».*

Jean Paul NGOUPANDE
(Ancien premier ministre centrafricain)

ENJEUX ET DEFIS DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE CENTRALE

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

I. ILLUSION DE LA PAIX ET LOGIQUES D'INSTABILITE

- 1.1 CRISE DES ETATS ET DES NATIONS A L'EPREUVE DE LA DEMOCRATISATION*
- 1.2 DIFFERENDS ET AMBITIONS RIVALES ENTRE LES ETATS*
- 1.3 LUTTE DES PUISSANCES POUR L'AFRIQUE MEDIANE*

II. LA SECURITE COLLECTIVE A L'EPREUVE DE L'INTEGRATION REGIONALE

- 2.1 TENTATIVES DE CONSTRUCTION D'UNE SECURITE COLLECTIVE*
- 2.2 DIFFICILE EQUATION DE L'INTEGRATION REGIONALE*

III. PERSPECTIVES D'EDIFICATION D'UNE GEOPOLITIQUE DE PAIX

- 3.1 CONSTRUCTION ET DEMOCRATISATION DES ETATS*
- 3.2 COEXISTENCE PACIFIQUE ET INTEGRATION REGIONALE*
- 3.3 EVOLUTION DU CONCEPT RECAMP*

CONCLUSION

Introduction :

Au cœur d'un continent objet de toutes les préoccupations de la communauté internationale, l'Afrique centrale est une zone d'enjeux majeurs en termes de stabilité intérieure et de sécurité internationale. Territoire vaste et très riche de son sous-sol et de son écologie, elle est aussi un terrain de concentration de violences et de convoitises entre les peuples et entre les Etats. Dans le prolongement d'un lourd héritage colonial et postcolonial¹, les quinze dernières années ont été marquées par une prolifération sans précédent de conflits et guerres civiles ayant touché la quasi-totalité des onze pays constituant la CEEAC.

Bon gré mal gré, les accords de cessation des hostilités et les différentes tentatives de règlement des conflits conclus ci et là, ont tant soit peu éclairé l'horizon d'un espoir de paix et tentent de démontrer que la conflictualité n'est pas une fatalité dans le destin des Nations. Parallèlement à ces solutions conjoncturelles, l'institution en 1999, du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) peut être considérée comme un tournant décisif qui marque un éveil collectif des Etats et ouvre la perspective de construction d'une sécurité commune. Sous l'encadrement de l'ONU et de l'UA, la prévention et la gestion des conflits s'est inscrite dans le calendrier des Etats² comme un objectif de première importance, à en juger par l'ampleur des travaux réalisés à ce jour.

Il demeure cependant, qu'au-delà de ce sursaut parfois vécu comme un effet de mode du fait de la pression internationale, la persistance de nombreuses tendances lourdes ne peut pas aller sans poser d'inquiétudes quant aux chances de succès du processus de construction de la paix. A l'intérieur de chaque pays, la pratique du Pouvoir et de la Gouvernance reste une épreuve redoutable qui pérennise la déliquescence de l'appareil d'Etat et les antagonismes entre les communautés.

Entre les Etats aussi, la coexistence pacifique est sujette à bien de soubresauts. Nombreux différends frontaliers, sur fond d'ingérences et d'affrontements armés, montrent à quel point les frontières héritées du partage colonial de l'Afrique³ restent instables et que dans une large mesure l'intégration régionale, fondement essentiel de la sécurité collective, semble être une équation à plusieurs inconnues.

Ce qui se joue à l'intérieur, se joue aussi de l'extérieur, par Etats interposées pour le contrôle par les puissances mondiales, des ressources énergétiques dans les Grands Lacs et dans le Golfe de Guinée, et tend à faire de cette région un nouvel eldorado qui consacre la bataille pour l'Afrique médiane⁴.

¹ Mwayila TSHIYEMBE, L'Etat postcolonial facteur d'insécurité en Afrique, Présence africaine, Paris 1990, p.64

² Boutros-Boutros Ghali, Agenda pour la paix, 1992

³ Résolution AHG.16 de l'OUA, relative à l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, 1964

⁴ Mwayila TSHIYEMBE, Géopolitique de Paix en Afrique médiane, L'harmattan Paris 2003, p46

Au demeurant, le défi d'une géopolitique de paix dans la région passe par la construction d'un modèle d'Etat de droit au sein duquel puisse s'épanouir une citoyenneté permettant de fonder un nouveau pacte républicain capable de construire l'unité nationale. Le pari de la sécurité collective, autant que celui, plus large de l'intégration régionale, reste corrélatif de la construction des Etats eux-mêmes. A l'heure de la mondialisation, une solidarité internationale, exigeante et désintéressée s'avère indispensable.

PREMIERE PARTIE :*ILLUSION DE PAIX ET LOGIQUES D'INSTABILITE**1.1 CRISE DES ETATS ET DES NATIONS
A L'EPREUVE DE LA DEMOCRATISATION*

Pour comprendre l'instabilité qui mine aujourd'hui l'Afrique centrale et menace toujours la Paix dans cette région, il est important d'une part, d'examiner les causes endogènes au travers des relations qui régissent les luttes d'influences entre les peuples et entre les Etats, et d'autre part, de prendre en compte le positionnement des puissances mondiales au travers de leurs stratégies d'ingérences dans les affaires intérieures, stratégies motivées par le besoin de contrôler des espaces et des intérêts économiques de plus en plus grands.

1.1.1 DELIQUESCENCE ET TENTATIVES D'APPROPRIATION DE L'ETAT

Sans être une exclusivité de l'Afrique centrale, la crise de l'Etat est un des handicaps fonctionnels majeurs des pays africains. Certains spécialistes du droit public international parlent « d'états collapsus »⁵ ou « d'états défailants ». Non seulement ces Etats sont minés par le développement exponentiel de réseaux politiques, économiques et sociaux informels généralement caractérisés par des rapports conflictuels, mais aussi, ils sont incapables de faire respecter l'ordre et la sécurité publics par des services crédibles et autoritaires.

Il convient d'analyser une telle situation au travers de quatre paramètres principaux : sous-administration du pays, déconsidération des services régaliens, lutte pour le contrôle de l'appareil d'état, délabrement et politisation de la Force publique.

 *Sous-administration du pays :*

Dans la quasi-totalité des Etats de l'Afrique centrale, on constate une absence notoire de l'administration territoriale et des services régaliens dans une majorité de contrées enclavées. Des régions entières se trouvent marginalisées, exclues des prestations élémentaires qu'un Etat est en devoir d'assurer à tout citoyen. Les fonctions d'administrateurs territoriaux sont exercées par de nombreux amateurs, hommes politiques ou par des militaires. Cette tendance est d'ailleurs allé croissante au sortir des guerres civiles.

A l'absence de structures, se greffe plus grave encore, une carence de lois et de règlements. Malgré une transition démocratique qui a doté à tous ces pays de parlements, certes critiquables, mais aux réels pouvoirs législatifs, il est aberrant d'observer que très peu sont les lois qui en

⁵ Charles ZORGBIBE, La guerre civile, PUF, Paris 1975

sortent. Les parlements sont cantonnés dans un rôle de « tribune libre », fruit d'une démocratie de façade et se complaisent d'un chômage intellectuel richement payés avec les derniers publics.

Il se trouve en définitive que, la nature ayant horreur du vide, la démission de l'Etat est vite remplacée par un mode de vie informel à tout point vue, et au sein duquel se développent des influences parallèles et concurrentes autour des organisations politiques.

✚ Faiblesse et déconsidération des services régaliens :

La plupart des grandes administrations et services sur lesquels sont censés s'appuyer le Pouvoir de l'Etat, ne le sont souvent que de noms, parceque manquant de moyens et gangrenés par de trop nombreux dysfonctionnements ; les fonctionnaires eux-mêmes sont livrés à une misère et une débrouillardise quotidiennes.

L'appareil judiciaire aussi est déliquéscent. Outre une très faible répartition sur le territoire de tribunaux manquant déjà de moyens, les lois pénales sont souvent obsolètes et inadaptées, les procédures archaïques. Les affaires criminelles finissent généralement par des palabres et des jugements extrajudiciaires dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie ou encore par de simples amendes et relaxes au niveau des parquets, quand ce n'est pas par des évasions répétées et sans suite dans des maisons d'arrêt vétustes. La justice se vend davantage qu'elle ne se rend ; l'impunité et la corruption tendent à s'institutionnaliser. Des pays comme le Cameroun et la RDC, sont cités parmi les plus corrompus de la planète. Plus encore que les crises politiques et économiques, c'est la crise morale qui est le plus grave danger. Tout l'appareil administratif, l'éducation nationale, le système de santé, les médias, la force publique..., sont pris au piège de la débrouillardise et du népotisme. Les agents de l'Etat à tous les niveaux usent de leur position et des moindres pouvoirs qu'ils exercent pour arrondir leurs fins de mois. Ainsi, l'usage du faux en écriture publique est une pratique très largement répandue.

✚ Lutte pour le contrôle de l'appareil d'Etat :

L'appareil d'Etat est un enjeu politique et une sorte de marchandise autour de laquelle gravitent les gouvernants et les fonctionnaires exploitant la faiblesse du système à leur propre profit. Comme partout en Afrique, l'Etat en Afrique centrale a été souvent bâti sur un modèle d'administration très centralisé à la tête de l'Etat et une concentration au profit de l'exécutif, le chef de celui-ci étant par ailleurs chef du parti au pouvoir⁶. Malgré des textes et

⁶ J. F MEDARD., L'Etat patrimonialité, Politique africaine, 1990.

des discours pronant la décentralisation, l'autonomisation des collectivités territoriales et des organisations politiques est perçue comme un risque d'affaiblissement du pouvoir central. La puissance publique est mise au service de l'image du chef auquel il est inconcevable de s'opposer ; l'organisation politique à laquelle il appartient est sa cour, à laquelle il faut absolument appartenir pour pouvoir prendre part à la redistribution. Les institutions étatiques dont les actions devraient être impartiales pour garantir l'égalité de tous devant la loi sont dès lors occultées⁷. Elles perdent leur rôle d'équilibre des pouvoirs pour servir le monarque.

Le contrôle de l'appareil de l'Etat est pour les forces politiques un enjeu stratégique de lutte pour le pouvoir dans la mesure où l'Etat est un acteur économique prépondérant, créant des monopoles dans des secteurs économiques clés dont les entreprises publiques entretiennent le mythe de l'Etat providence⁸. Fondé sur un modèle rentier, le fonctionnement de ces pays est basé essentiellement sur les ressources tirées de l'exportation des matières premières et de l'aide au développement. Ce qui est naturellement source de convoitises : qui tient l'Etat, tient les richesses. Analysant les conflits liés à la gestion des ressources, Côme AWOUMOU souligne le risque de conflits dits « de localisation ou d'expropriation ». A juste titre, il fait remarquer que dans la mesure où la qualité de la gouvernance n'est pas de nature à améliorer les conditions de vie des populations, il survient des mouvements de revendications liés au sentiment d'expropriation et de spoliation d'une richesse puisée sur leur territoire. A titre d'illustration, il évoque les affrontements intercommunautaires dans la région pétrolifère du sud du Tchad ; la guérilla cabindaise en Angola ; les violentes manifestations des populations de Ndolou au sud-est du Gabon ; les revendications de l'ethnie Bubi en Guinée Equatoriale et la plainte déposée par les populations Bakweri contre l'Etat du Cameroun auprès de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples⁹.

Le contrôle de l'appareil d'Etat est aussi un enjeu capital pour les familles. En effet, dans ces pays où le mérite n'est pas souvent une condition de réussite sociale, l'exercice du Pouvoir d'Etat est la solution toute trouvée à portée des siens en terme de recrutement et de promotion dans la fonction publique, de très loin principal employeur. C'est sur cet aspect que l'on comprend mieux la derrive identitaire vers l'ethnie comme moyen d'ascension sociale. Dès lors, le conflit politique devient aussi conflit entre familles et ethnies. Car, il est évident que tant que l'Etat et la chose publique sont gérés de façon patrimoniale, il en résulte une rupture du lien Etat-Nation, en tout cas, un rejet plus ou moins violent du modèle étatique acquis aux élites par une bonne partie de la population s'estimant lésée par un pouvoir assimilé à des familles, ethnies

⁷ Miroslav BOJKO, Analyse et typologie des conflits Sub-sahariens, Mémoire de géopolitique CID, 2003

⁸ J. Fontanel, L'action économique de l'Etat, L'Harmattan, Paris, 2001.

⁹ Côme D.G AWOUMOU, intervention à la 11^e Assemblée générale du CODESRIA « Repenser le développement africain : le Golfe de guinée face aux convoitises », Maputo décembre 2005

et régions. Ainsi, comme l'explique Charles Zorgbibe une certaine légitimité s'inscrit au cœur du conflit et, il s'installe progressivement un état de « guerre civile froide »¹⁰, c'est-à-dire un climat de guerre civile larvée. Tout comme Loup Francart, dans son analyse opérationnelle de la violence, relève que « dans certains cas, c'est la disparition de l'Etat qui crée une nouvelle fracture entre communautés qui auparavant arrivaient à vivre ensemble. La violence engagée est souvent le fait d'organisations politiques progressivement constituées en milices, en groupes paramilitaires ou en mouvements de guérilla. La motivation la plus fréquente est l'affirmation identitaire. Mais celle-ci peut facilement dégénérer en course au pouvoir ou en recherche de la richesse. »¹¹

Délabrement et politisation de la Force publique :

Des institutions aussi sensibles que la Force publique sont sujettes à de nombreuses frustrations qui traduisent l'état de délabrement de l'unité nationale et focalisent les fléaux du clientélisme et de l'impunité. Les armées sont dans leur grand ensemble, plus des appareils et des réservoirs d'emplois que de véritables forces de sécurité. De nombreux agents se comportent en véritables hors la loi intouchables à tous égards. D'ailleurs, d'une manière générale, les dirigeants semblent redouter l'existence d'armées fortes et républicaines au point où ils ne comptent véritablement que sur leurs gardes présidentielles pendant que le reste des forces est mal équipé et non entraîné¹². Ainsi, ils sont sûrs de ne pas risquer de se faire renverser par un mouvement qu'ils ne seraient pas en mesure de contrôler ou simplement de ne pas être suivis à la lettre dans une tentative d'opération de répression.

Au plan de l'ordre public, la transition démocratique des Etats ne s'est pas accompagnée d'une réforme adéquate des forces de police longtemps accolées aux armées dans un contexte de dictature monopartiste. Dans la plupart de ces pays, il n'existe pas de législation sur le maintien de l'ordre et encore moins, des règlements d'application. Ces opérations de maintien de l'ordre sont menées par des forces et des moyens non appropriés.

Il y a par ailleurs lieu de s'interroger sur la possible relation entre la gestion de la Force publique et la naissance des milices politiques. Suivant une analyse historique du processus, cela semble découler d'une logique.

D'abord, il faut se rendre à l'évidence que dans la plupart de ces pays et depuis for longtemps, il n'a pas existé et souvent encore aujourd'hui, une réglementation sur la gestion des armes. Des armes de guerre (pistolet et fusil mitrailleur) ont toujours été dotées à titre individuel régulier aux officiers et à plusieurs autres personnels affectés à de très nombreuses fonctions particulières (gardes d'autorités, policiers et gendarmes, chefs de services...). Ces armes n'ont

¹⁰ Charles ZORGBIBE, *La guerre civile*, PUF, Paris 1975

¹¹ Loup Francart, *Maîtriser la violence, une option stratégique*, Economica 2^e éd., Paris, juin 2002, p.30

¹² Camille Koa Atenga, *Les armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Paris, Edicef, 1996

pas toujours été contrôlées ni retrouvées en cas de perte (parfois simulée), de retraite ou de décès. Plusieurs autres armes ont souvent disparues de leurs râteliers ou à l'occasion d'exercices sur le terrain, sans compter les munitions jamais soumises à une procédure de décompte en cas d'utilisation. A cela, il convient d'ajouter l'acquisition par l'Etat et les cercles du Pouvoir, de plusieurs milliers d'autres armes par des circuits parallèles.

D'autre part, les expériences du service national obligatoire ou volontaire et des Milices populaires ont été désastreuses¹³. Des jeunes désœuvrés ont été formés au maniement des armes et là aussi, plusieurs de celles-ci ont été volées. Aujourd'hui encore, sans avoir tiré des leçons d'un passé pourtant immédiat, les effectifs des militaires affectés, sinon souvent ralliés sans aucune forme de procédure et de contrôle, à la sécurité personnelle des personnalités politiques et hommes d'affaires de tout acabit, se comptent en régiments entiers. Les chefs militaires eux-mêmes s'entourent de gardes prétorienne. La fonction de garde du corps passe pour une fonction noble et bien rémunéré. Et où le bas blesse, c'est que la hiérarchie militaire n'a aucune emprise sur ces personnels.

Autre phénomène du moment, la prolifération, du fait de leur libéralisation non contrôlée, des sociétés de sécurité privées dont nombreuses sont propriété d'hommes d'affaires politiques, est aussi un moyen d'entretenir de petites armées, car il n'est pas rare de constater que certaines possèdent des armes de guerre. D'ailleurs dans certains pays, ces sociétés sont un moyen par lequel des officiers généraux en voie de retraite reprennent du service.

Tout naturellement, il s'est donc trouvé, qu'au moment de la transition démocratique souvent tumultueuse des conférences nationales et autres formes de rupture avec le monopartisme au début des années 1990, alors même que l'Etat était mis en quarantaine, il y avait déjà suffisamment d'armes en errance. L'Etat n'a pas été capable de fournir à tous les citoyens et surtout aux nombreux nouveaux acteurs politiques, un dispositif de sécurité générale efficace et équitable. Les pouvoirs en décadence se sont repliés sur eux-mêmes avec armes et bagages, préparant au mieux leur éventuelle débâcle et les nouveaux prétendants se sont vus d'abord contraints, puis malicieux de s'assurer des sécurités personnelles à partir de leurs familles et surtout auprès d'un grand réservoir de jeunes désœuvrés anciens conscrits et miliciens. Dès lors, plus le climat politique devenant conflictuel et incertain, plus ces bandes se sont étoffées, organisées et armées pour devenir de véritables milices à la solde des courants politiques, et bientôt alimentées par la participation directe ou complice de certains agents de la Force publique qui vont à leur tour s'immiscer dans le conflit politique.

¹³ Rémy Bazenguissa-Ganga et Patrice Yengo, La popularisation de la violence politique au Congo, Politique africaine n°73, Paris, mars 1999

1.1.2 CRISE DE SOCIÉTÉ ET INSTRUMENTALISATION DE LA DÉMOCRATIE

La question de l'ethnicité a souvent été évoquée comme une donnée structurelle des causes principales des conflits africains. C'est justement ici l'occasion d'esquisser une réflexion sur le vécu démocratique des pays africains à travers quelques questionnements pour essayer de comprendre pourquoi le processus de démocratisation relève-t-il ici d'un rapport.

✚ Exacerbation des frustrations identitaires :

Il ne fait l'objet d'aucun doute que le fait ethnique est une réalité de l'Afrique et que les causes qui essaient les conflits politiques et les guerres civiles ont pour beaucoup une implication ethnique, plus ou moins forte ici ou là. En dépit de cela, la thèse selon laquelle la conflictualité est un phénomène structurel de l'ethnicité nous semble très limitée. Et pourtant la question continue de se poser. Pourquoi alors l'ethnicité est-elle un facteur récurrent, voire central des conflits ?

Encore une fois, la « balkanisation ethnique » est le fait des élites qui, dans leur ensemble exploitent la sensibilité de cette réalité comme un fonds de commerce au centre de leurs stratégies de conquête et de conservation des fiefs électoraux.

La défaillance de l'Etat (donc de l'élément fusionnel)¹⁴ du fait de son pillage par les gouvernants, ne laisse pas autre choix que le recours à la solidarité familiale (élément discriminant) comme seule voie de survie dans un contexte de pauvreté absolue. La famille étant aussi un large lignage qui remonte au village puis à la contrée d'origine, finie par aboutir à l'ethnie et à la région comme référent identitaire.

La pauvreté matérielle, à laquelle il faut ajouter un enclavement des contrées synonyme de renfermement sur soi, et une crise de société caractérisée par la chute vertigineuse du système éducatif, renforcent l'influence de la famille et de l'ethnie sur l'individu résigné à une sorte d'instinct de survie. L'ignorance aussi reste le premier ennemi de la gestion démocratique¹⁵. Dans une région qui compte un taux moyen d'alphabétisation réelle à peine voisin de 50 % à 60 %¹⁶, le chômage, la drogue et l'alcool¹⁷, la circulation d'armes de guerre et le banditisme ambiant, se chargent d'achever ce qui peut encore résister de l'équilibre humain.

La porte étant ainsi ouverte au clientélisme, ceux qui détiennent les ressources (cadres et notables) tiennent les esprits et asservissent les autres au point de les utiliser pour la conquête et

¹⁴ C. Daniel BACH, Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne, Karhala, 1998. « L'instauration de la démocratie intervient sur fond de crise économique. Dans la quasi totalité des cas, l'amorce du processus démocratique a coïncidé avec une période où les Etats africains étaient déjà ruinés, endettés, voire exsangues. »

¹⁵ J.M WALIGGO, Le développement de la démocratie en Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994

¹⁶ Pascal BONIFACE, L'année stratégique 2001, 2000

¹⁷ L'industrie de l'alcool et du tabac vient au premier rang des industries de transformation dans l'économie locale. La publicité de ces produits destructeurs ne fait encore l'objet d'aucune restriction ou interdiction)

la conservation à tout prix du pouvoir. Comme le souligne R. POURTIER, « En Afrique les ethnies jouent un rôle plus important dans les conflits du fait de la facilité de la mobilisation des habitants, de l'extrême jeunesse des populations facilement malléables. S'enrôler dans une milice donne un statut, un sens à l'existence, de l'argent. »¹⁸

Plus que la diversité ethnique, c'est en définitive l'instrumentalisation qui en est faite, dans un contexte de frustrations accumulées, qui est le déclencheur des conflits. Selon l'analyse de David MUGNIER: « La polarisation ethnique est apparue comme un outil de contrôle des masses utilisé par les différents protagonistes »¹⁹. Aucun des acteurs n'a intérêt à œuvrer pour l'intégration et l'unité nationale. Les élites au pouvoir cherchent à corrompre les ethnies proches et les dressent pour renforcer leur position dominante et éviter tout partage du pouvoir tandis que les forces d'opposition mobilisent les ethnies « opprimées » pour affaiblir le pouvoir en place.

A titre d'illustration, même l'exemple paroxystique du Rwanda semble bien indiquer que le génocide des Tutsis n'est pas une violence fondamentalement ethnique. Elle est une violence politique inhérente à la lutte pour le pouvoir d'Etat ; leurre et œuvre d'un système politique tyrannique, destiné à conforter un pouvoir usurpé ; elle n'est pas le fait de l'identité sociologique Hutu²⁰. Ce petit territoire de 26.340km² est censé abriter 10 millions d'être humains²¹ vivant essentiellement d'un usage extensif de la terre (agriculture, élevage). Tant que l'Est de l'ex-Zaïre et les chemins d'exil ougandais et tanzanien leur étaient ouverts, la pression était moins forte à l'intérieur. La situation actuelle et son évolution se pose en terme de besoin d'espace vital. Comment administrer le régime foncier et la distribution des terres ?

Par ailleurs, le paradoxe de la démocratie, en consacrant le principe « un homme, un vote » fait peur aux Tutsis (15%) qui seraient ainsi condamnés mathématiquement à la victoire des Hutus (85%). Les uns ont intérêt à bloquer le processus démocratique tandis que les autres le considère comme salutaire. Dès lors, l'équation identitaire demeure un levier politique que chaque camp s'emploie à entretenir. L'absence relative de conflit aujourd'hui n'implique en aucune façon que l'on ait trouvé une solution à la crise. A la dictature Habyarimana exercée au nom du « Hutu power », a succédé la dictature Kagamé, exercée au nom d'une prétendue « nouvelle république réconciliée », qui n'a de véritable face que la purification ethnique version FPR.

Manipulation de la démocratie :

La question de la démocratisation a été traitée comme une simple question institutionnelle et électorale. Pour bon nombre de régimes, la démocratie se résume au multipartisme et aux

¹⁸ Café géopolitique : « L'Afrique équatoriale, centre malade du continent », Paris 14 octobre 2004

¹⁹ David MUGNIER, article, revue Armée d'aujourd'hui, octobre 2003, n°284

²⁰ Mwayila TSHIYEMBE, Géopolitique de paix en Afrique médiane, L'harmattan, Paris 2002, p.102

²¹ Densité démographique parmi les plus élevées du monde avec 300 habitants au km²

élections. Créer un parti est devenu rapidement un leitmotiv, car c'est le chemin tout indiqué pour être associé au partage du gâteau qu'assure le pouvoir. D'où la floraison d'une multitude de partis à connotation ethno-régionaliste. Les partis politiques n'ont qu'une existence symbolique et ne servent plus que la « politique du ventre »²².

Le multipartisme a donné naissance à une multitude de partis uniques, puisant largement dans la culture politique léguée par les régimes dictatoriaux précédents. Ces partis sont en règle générale de simples machines électorales et des caisses de résonance d'ambitions personnelles ou de coalitions d'intérêts privés, sans aucune vision stratégique, ni débat d'idées. Bien nombreux sont les cas où les anciens dirigeants de partis uniques se sont rapidement donnés un vernis démocratique sous la pression des événements ; d'autres prétendants sont arrivés directement par des coups de force rapidement maquillés en démocratie. Ils ont réussi à légitimer leur pouvoir à travers des élections frauduleuses avalisées par le truchement d'institutions démocratiques de façade et des partis d'opposition dociles entièrement contrôlés par eux²³. De nouvelles constitutions taillées sur mesure ont décrétées le multipartisme et de nouveaux codes électoraux tout aussi taillés sur mesure ont assuré d'office les victoires proclamées à la suite d'élections très contestables. Les concessions sont combinées avec le maintien d'un contrôle tatillon sur les médias et une administration qui domine le débat public ; le découpage des circonscriptions électorales et le recensement administratif sont faits sur calcul ; des électeurs étrangers ou sans véritable choix (notamment voisins et réfugiés) sont achetés avec les fonds publics ; des juges très peu indépendants sont installés dans les juridictions suprêmes pour valider les résultats électoraux. La fraude et l'achat des consciences sont institutionnalisés et sont devenus une technique électorale. Comme l'a si bien écrit J.P.O. DE SARDAN, : « La situation actuelle est beaucoup plus grave qu'on ne le croit en général, car les mises en scènes diplomatiques et les fictions juridiques ou institutionnelles tendent à minimiser le phénomène : les appareils politiques et administratifs des pays africains sont totalement incapables de fonctionner avec le minimum d'efficacité, de transparence, et d'équité que l'on est en droit d'attendre d'un service public ».²⁴

Il arrive même que le régime organise la violence étatique et instaure la terreur, par la réaction des conflits ethniques pour diviser l'opposition et intimider la population. Le climat de terreur favorise sa victoire électorale. En retour, il s'appuie sur cette victoire pour imposer le silence ou l'exil à ses opposants. La meilleure illustration qui en est donnée est celle du Rwanda où Paul Kagamé continue d'intimider l'opinion internationale par une politique de l'attention.

²² Jean-François BAYART, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, Paris juillet 2000

²³ Martine-Renée GALLOY, Marc-Eric GRUENAI, « Des dictateurs africains sortis des urnes », *Le Monde diplomatique*, 1997, p.35

²⁴ J-P Olivier DE SARDAN, « L'espoir repoussé d'une démocratie authentique : Dramatique déliquescence des Etats en Afrique », *Le Monde diplomatique*, février 2000

✚ *Fragilité des accords de paix et entretien des milices armées :*

Loin d'avoir déjà abouti à une normalisation de la situation, tous les conflits récemment éteints l'ont été par le fait d'accords de paix²⁵, à double contenu : accord militaire de cessation des hostilités, de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants et accord politique relatif à l'amnistie générale, au partage du pouvoir ; à l'établissement de la démocratie ; à l'organisation d'élections crédibles ; à la formation d'une armée nationale ; à la réconciliation et au rapatriement des réfugiés²⁶. Leur application, qui ne repose que sur la bonne volonté des parties contractantes, vogue justement au gré des manœuvres sordides des uns et des autres, obéissant à une stratégie paradoxale « guerre et paix »²⁷. Ils ont été violés plus d'une fois en dépit des résolutions de l'ONU et de l'OUA. Ainsi, la plupart des accords sont encore confrontés à de nombreux soubressauts. En tous cas, nulle part, ces accords n'ont été suivis intégralement et les contentieux encore très nombreux semblent ne vouloir se régler qu'à l'usure.

Les opérations de démilitarisation aussi peinent à réussir. Les milices armées se pérennisent, on trouve encore quasi intacts les foyers de tensions et autres territoires sous contrôle de rébellions. Pour de nombreuses élites politiques, les milices sont une « soupape de sécurité » dans un environnement incertain. Les régimes au pouvoir en premier, les tiennent pour un moyen d'intimidation de leurs adversaires car, nous l'avons vu, elles n'ont que très peu de confiance dans une force publique minée par des divisions internes, incapable de réussir le désarmement et de reprendre le contrôle du territoire. Alors, on assiste au recrutement au sein même des armées, de milliers de jeunes membres de milices, et certaines unités entières (gardes présidentielles notamment) s'apparentent fortement à des forces supplétives, créant ainsi des armées à plusieurs vitesses²⁸. Pour les forces d'opposition, le reversement dans l'armée, des membres de leurs milices et autres rébellions est une exigence essentielle des accords de paix. C'est le meilleur moyen d'approcher un certain équilibre des forces et de disposer au besoin, d'une ressource formée et armée.

D'autre part, lourd fardeau des sorties de crise, les tentatives de DDR (démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants) connaissent d'importantes difficultés. Leur réalisation demandent des ressources financières que les Etats concernés ne peuvent consentir, mais aussi parce que les sommes y allouées avec le concours des institutions internationales (Banque mondiale notamment) sont détournées en toute impunité par les gestionnaires de ces programmes. Pendant ce temps, les combattants montent les enchères en maintenant le refus et

²⁵ Accord d'Arusha pour le Rwanda, 1992 ; Accord d'Arusha pour le Burundi, 1993 ; Accord de Lusaka pour l'Angola, 1994 ; Accords de Pointe-Noire et de Brazzaville pour le Congo, 1999 ; Accord de Lusaka 1999 et Accord de Sun City 2001 pour la RDC

²⁶ Mwayila TSIYEMBE, Géopolitique de paix en Afrique médiane, l'Harmattan, Paris 2002, p.104

²⁷ Edward N LUTTWAK., Le paradoxe de la stratégie, Odile Jacob, Paris 1989

²⁸ Paul SONI-BENGA, Les dessous de la guerre au Congo-Brazzaville, l'Harmattan, Paris 1998.

la pression sur le pouvoir. Ils comprennent parfaitement les faiblesses de la Force publique et se jouent de la crédulité des hommes politiques qui croient tenir les aboutissants de cette démarche. La détention d'une arme de guerre reste encore un faire-valoir, un outils de terreur, en attendant d'éventuels nouveaux affrontements. Faute d'une stratégie globale, les solutions actuelles n'ont que très peu de résultats.

Enfin, autre facteur accélérateur, l'exode massif des campagnes vers les villes²⁹ aboutit à une urbanisation sauvage qui participe au maintien des milices dans la mesure où elle fait naître des bidonvilles et quartiers mono-ethniques, véritables villages fermés sur eux-mêmes et entretenus comme des fiefs électoraux. En leur sein circulent aisément des armes et s'élaborent des stratégies d'affrontement et de conquête des espaces³⁰. Le développement des phénomènes dits de violences urbaines est un corollaire du « communitarisme », c'est-à-dire de l'absence ou de l'échec des politiques d'intégration (mixité ethnique, logement, emploi, éducation) des différents agrégats de peuples qui composent la communauté nationale.

1.2 DIFFERENDS ET AMBITIONS RIVALES ENTRE LES ETATS

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits interétatiques sont devenus plus rares sur le continent africain, sans doute parce que l'antagonisme idéologique qui divisait les deux blocs par états interposés a disparu. La résolution de l'OUA sur l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation semble avoir produit les effets escomptés.

En Afrique centrale, un seul conflit peut être considéré comme interétatique : celui qui oppose la RDC à ses voisins dans les Grands Lacs. Cependant, d'autres différends non moins sensibles existent à l'état de contentieux ou de tensions dans les espaces maritimes du Golfe de Guinée et comportent des risques d'une confrontation militaire, d'autant plus importants qu'ils touchent à des enjeux de nature géostratégique, économique et énergétique.

1.21 ENJEU TERRITORIAL ET MINIER DANS LES GRANDS LACS :

Depuis l'arrivée au pouvoir à Kigali du FPR, la crise qui s'en est suivie autour des grands lacs ne relève pas d'un contentieux territorial au sens de conflit de frontières, mais d'une stratégie de « sécurité intérieure au plus loin » du Rwanda à laquelle s'est progressivement accouplé un intérêt économique et de nombreuses ingérences. Bien sûr, le Rwanda est confronté à une réelle pauvreté, conséquence d'un extrême déséquilibre entre la croissance

²⁹ La moyenne des Etats est voisine de 50% de la population concentrée dans 2 à 3 villes

³⁰ Milices et bandes armées à Brazzaville, enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés, CERI-FNSP n°13, Paris, avril 1996, p.4-5

démographique et la diminution des ressources³¹. Au-delà de l'historiographie du conflit, la situation est vue par ce pays comme une question vitale majeure dans la mesure où la RDC serait le seul voisin hostile au régime en place, et qui plus est, du fait de l'immensité et de la richesse de son territoire longtemps abandonné aux seigneurs de guerre, représente une solution à la question de l'espace vital qui se pose au Rwanda.

Le soutien de l'ex-Zaïre au régime du feu président J. Habyarimana n'a jamais été oublié et, calcul tout simple, Kigali ne peut se sentir en sécurité que tant qu'il contrôle Kinshasa. Pour cela une stratégie découle de source :

- poursuivre à l'extermination les adversaires Hutus et les milices interhamwé résidus de l'APR dans les camps de réfugiés et éventuelles bases arrière ;
- conquérir un espace vital en maintenant le statut de « no man's land » des provinces accueillant depuis des décennies les banyamulenges population d'origine Tutsi, situation remise en cause avec le retournement de L.D Kabila en 1998 contre ses parrains de Kigali ;
- piller les richesses minières ;
- déstabiliser la RDC et placer au pouvoir à Kinshasa un régime ami, au mieux satellite

Ce conflit, compréhensible dans une certaine mesure et qui aurait pu se limiter aux deux Etats belligérants, est la « praxis même de l'ingérence »³² qui montre à quelle échelle la situation peut-elle affecter toute la région.

D'une part, l'Ouganda a intérêt à s'alléger du poids de « l'invasion » des exilés Tutsis et de profiter de l'affaiblissement de la RDC pour prendre le leadership de la région. Cette dernière ambition est un point central de sa politique extérieure, car l'Ouganda cherche à s'imposer comme un état pivot dans le dispositif américain destiné à contenir l'islamisme soudanais ; elle est assurée de l'appui diplomatique et militaire des Etats-Unis.

L'Angola d'autre part, trouve par son appui au régime de Kinshasa, l'occasion de couper les éventuelles bases arrière de l'ex UNITA et du FLEC (Front de libération de l'Enclave du Cabinda). Mais il convient aussi de se rendre à l'évidence que la frontière entre ses deux pays regorge d'importantes richesses qui pourraient profiter à Luanda dans cette ambiance de confusion.

Le Burundi enfin, d'un côté, le Zimbabwe et la Namibie de l'autre, n'ont de véritables intérêt et stratégie que le désir de pillage des richesses et la recherche de leur propre stabilité par le jeu des alliances avec leurs voisins.

Au regard des potentialités dont regorge la RDC, il est clair que sa déstabilisation ne tient véritablement qu'à ses divisions internes sur lesquelles s'appuient les différentes ingérences. Si le

³¹ Roland POURTIER, « La guerre au Kivu : un conflit multidimensionnel », in *Afrique contemporaine*, n°180, 1996, p-15

³² Mwayila TSHIYEMBE, *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, l'Harmattan, Paris 2002, p.53

processus de réconciliation nationale, initié par « l'accord global et inclusif » sur le dialogue inter-congolais à Sun City (Afrique du Sud) en 2002 venait à permettre la réunification du pays et la constitution d'une armée nationale, la situation devrait pouvoir se stabiliser sur ses frontières. Il y aura cependant à redouter qu'à la moindre incartade, la RDC soit tentée par une expédition punitive sur le Rwanda.

1.22 ENJEU PETROLIER ET GEOSTRATEGIQUE DANS LE GOLFE DE GUINEE :

Le malaise du Golfe de Guinée c'est son pétrole et ses ressources halieutiques, source de convoitise entre les voisins et entre les multinationales. Cet espace maritime, dans sa partie s'étendant du Nigéria à l'Angola est confronté à un épineux problème de tracé des frontières et d'exercice d'une réelle souveraineté des Etats à l'intérieur de celles-ci. Pour C.D.G. AWOUMOU « les facteurs suivants confèrent au Golfe de Guinée un caractère polémogène : non territorialisation des espaces maritimes nationaux, course désordonnée aux ressources offshore, non-délimitation des domaines de souveraineté respectifs, faible animation maritime, carence de la sécurité maritime sous-régionale³³.

Le tracé des frontières maritimes n'étant pas maîtrisé par les Etats, ces derniers s'en remettent aux sociétés multinationales exploitant le pétrole sans souvent tenir compte de ces limites et qui de ce fait ont une nette tendance à devenir de véritables « micro-états pétroliers sur la mer ». Faute de politique propre de souveraineté et de moyens d'action de l'Etat en mer, les relations entre les Etats voisins sont étroitement dépendantes des relations entre les multinationales. Des îlots et des territoires enclavés et délaissés de toute administration deviennent des terrains de conflits dès l'instant où ils sont mis en valeur par la découverte de gisements pétroliers. C'est ainsi qu'ont pris naissance les deux principaux différends de la presqu'île de Bakassi entre le Cameroun et le Nigéria et de l'îlot de Mbagné entre le Gabon et la Guinée équatoriale ; le conflit inter-angolais de l'enclave du Cabinda n'est pas pour le moins étranger à cette question.

🚩 Convoitise pour l'îlot de Mbagné :

Minuscule bout de terre situé dans des eaux potentiellement riches en pétrole, Mbagné est sous souveraineté gabonaise depuis 1972 après avoir été ignoré du monde. Pour la Guinée équatoriale, il s'agit d'une occupation illégale et elle conteste les documents attribuant ce rocher à Libreville. Aujourd'hui, comme l'écrit C.Y. SECK « Le conflit rebondi dans un contexte marqué par

³³ Côme D. Georges AWOUMOU, intervention à la 11^e Assemblée générale du CODESRIA « Repenser le développement africain : le Golfe de Guinée face aux convoitises », Maputo décembre 2005

deux nouveaux éléments : un boom pétrolier en Guinée équatoriale concomitant au début de l'ère post-pétrolière du Gabon délogé en 2002 de la troisième place de producteur africain »³⁴ L'affaire de Mbagné se contente d'un statut quo amiable, en attendant la solution juridique internationale.

✚ Conflit armé pour la presqu'île de Bakassi :

Bien que plus avancé, le règlement du contentieux territorial opposant le Cameroun au Nigéria, semble enlisé. Une fois de plus, ce petit territoire inhospitalier de 1000km², longtemps sous-administré par le Cameroun, est disputé pour ses eaux réputées riches en ressources pétrolières et halieutiques. L'arrêt rendu par la cour internationale de justice, le 10 octobre 2002, stipule que la péninsule doit revenir au Cameroun. Et pourtant, la situation n'a pas évolué ; l'armée nigériane occupe toujours le territoire depuis 1993 et n'a pas donné de calendrier de retrait et ce malgré la création d'une commission de l'ONU chargée de superviser le transfert du territoire et sa démilitarisation. En vingt ans de litige Bakassi est devenu, un point d'orgueil des nationalismes camerounais et nigérian.

✚ Lutte de libération pour l'enclave du Cabinda :

Territoire de 7.270 Km² coincé entre les deux Congo, le Cabinda a été séparément de l'Angola, une occupation portugaise jusqu'à l'indépendance de ce dernier pays. L'accord du 8 février 1975, concédant à l'Angola le « protectorat » portugais du Cabinda en échange du maintien des intérêts pétroliers, a été un casus belli qui a déclenché une guerre de « libération ». Au calendrier de l'OUA, le Cabinda est encore inscrit comme 39^{ème} pays à décoloniser (l'Angola étant le 36^{ème}) et depuis 1998, il est membre de l'ONU pour les minorités non-représentées.

Le drame du Cabinda est sa manne pétrolière³⁵. Ce territoire, vit un état de siège permanent. Sur une population estimée entre 600 et 800.000 habitants, les deux-tiers vivent dans le maquis ou en diaspora dans les pays voisins. L'enclave vit en vase-clos entre armée angolaise, marchands d'armes, compagnies pétrolières et guérilla et FLEC. L'Angola y est en occupant avec une forte armée venant essentiellement de la « métropole », se livrant à un pillage éhonté des richesses ; elle tire 60% de l'exploitation pétrolière sans qu'aucune politique de développement local ne soit menée.

La situation cabindaise se vit comme si tout le monde comprenait et compatissait, mais les intérêts pétroliers angolais, américains et français ainsi que les enjeux de stabilité intérieurs des Etats voisins sont tels qu'il a fini par se créer une coalition d'intérêts.

³⁴ Cheikh Yerim SECK, Afrique : Le spectre de l'échec, L'Harmattan, Paris, 2000

³⁵ Virginie KIBINDE MOUANDA, Au soleil noir du Cabinda, éd. Transbordeurs, Paris, 2002

Comme le souligne R. POURTIER³⁶: « Il ya une réelle interdépendance des conflits dans toute la région, car l'armée angolaise est aujourd'hui la première armée organisée de toute la zone et la deuxième du continent, si bien qu'elle est très sollicitée dans tous les conflits de l'Afrique équatoriale. »

Les affaires Bakassi et Mbagné, ont ceci de commun qu'elles opposent à chaque fois une partie bien pourvue en pétrole (Nigéria, Guinée équatoriale), qui en veut davantage, à une autre (Cameroun, Gabon), qui voit chuter vertigineusement sa production et craint la disette. A contrario, la crise du Cabinda est un conflit d'origine coloniale qui ne manque pas pour autant l'odeur de l'or noir. Mais toutes les trois ont en commun une certaine implication des puissances mondiales à travers leurs stratégies de positionnement et de contrôle des richesses par voie d'ingérences dans les affaires intérieures des Etats de la région.

1.3 INGERENCES ET LUTTE DES PUISSANCES POUR L'AFRIQUE MEDIANE

Loin d'avoir aboutie au dégel espéré, la fin de la bipolarisation Ouest-Est du monde, a été remplacée en Afrique en général, par une bipolarisation France-Etats-Unis. Il n'est pas besoin ici de revenir sur les guerres à peine éteintes (Rwanda, Congo, RDC) pour comprendre combien ces deux puissances ont soutenu par camps interposés, les conflits d'après guerre-froide qui secouent en particulier l'Afrique centrale. Suivant des considérations et des stratégies antagonistes, l'une et l'autre cherchent à accroître leur influence dans les affaires intérieures des Etats.

En fait l'intérêt pour l'Afrique centrale n'est pas si nouveau dans la stratégie mondiale des grandes puissances. Depuis les heures de gloire de la géopolitique allemande (Ratzel) du 19^e siècle, l'Afrique centrale a été inscrite au registre des « espaces pivots »³⁷ du monde. Cette nouvelle « courses aux colonies »³⁸ s'est accrue au cours de ces quinze dernières années avec l'arrivée des Etats-Unis longtemps cloîtrés dans un isolationnisme essentiellement américain, du fait de la dimension de « oil/diamant heartland » que la région a progressivement acquise. Elle s'articule autour de deux axes : les Grands Lacs et le Golfe de Guinée, et dévoile en tout cas, la contestation du mythe du désengagement stratégique des puissances en Afrique.

1.3.1 AVANCEE AMBITUEUSE DES ETATS-UNIS

Depuis la fin de la guerre froide, la politique africaine des Etats-Unis est principalement motivée par des considérations d'ordre énergétique et de lutte contre le terrorisme international.

³⁶ Roland POURTIER, « L'Afrique équatoriale, centre malade du continent », séminaire Café géopolitique, Paris, 14 octobre 2004

³⁷ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, Afrique : les stratégies française et américaine, éd. Etudes africaines, l'Harmattan, Paris mars 2004, p. 256

³⁸ Vladislav MARJANOVIC, Une nouvelle course vers les colonies ?, Page politique du 1^{er} mars 2004

Washington multiplie les accords politiques et militaires avec nombre de pays pour sécuriser les exploitations et les approvisionnements pétroliers³⁹.

✚ Une volonté évidente de conquête de l'espace francophone :

N'ayant pas d'empire colonial, les Etats-Unis ne s'embarrassent d'aucun scrupule et déploient une « diplomatie sélective », à la fois officielle et parallèle. Cette diplomatie, parfois agressive, repose sur un réseau d'influence et sur l'idée que l'époque des protectorats postcoloniaux est définitivement révolue et n'hésite pas de saisir des opportunités en s'attaquant aux zones traditionnelles d'influence française, conformément à la formule de Warren Christopher, ancien secrétaire d'Etat : « le temps est passé où l'Afrique pouvait être morcelée en sphères d'influence où des puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers d'Etats comme leur domaine privé »⁽⁴⁰⁾. Ainsi, dès les années 1990, les firmes pétrolières américaines n'ont pas hésité à convoiter les chasses gardées d'Elf-Aquitaine au Gabon, au Congo-Brazza et au Cameroun, tandis que les sociétés minières s'activaient dans les Grands Lacs.

Nombreux spécialistes estiment d'ailleurs que la percée américaine dans la région a éminemment profité du recul de l'image de la France assimilée aux dictatures dont la plus fatale a été le régime génocidaire d'Habyarimana⁴¹. Elle a été sitôt mêlée à la plupart des crises qui ont secoué la région⁴². Le déblockage de la situation angolaise aussi a connu son déclic dès l'instant où les firmes américaines se sont assurées les marchés pétroliers et miniers. Il s'est concrétisé en 2002 avec la décapitation de l'UNITA dans la mort de son chef Jonas SAVIMBI, l'ancien allié livré par Washington.

Pour les Etats-Unis, le pétrole et le contrôle du « heartland » (espace pivot) constitue deux objectifs d'un même tenant : compenser les difficultés énergétiques générées par la crise du Moyen-Orient et couper toute extension de l'islamisme radical au sud du Soudan⁴³.

Le « National Energy Plan », élaboré en 2001 sous la direction du vice-président D. Cheney, préconise que 25% de la demande pétrolière américaine soit tirée du Golfe de Guinée à l'horizon 2015. En effet, suite aux attentats du 11 septembre, le groupe de réflexion stratégique à l'origine de ce plan a fait admettre à l'administration américaine que le pétrole africain soit érigé en priorité pour la sécurité nationale des Etats-Unis, que le Golfe de Guinée soit déclaré « zone d'intérêt vital », que les Etats-Unis y installent une structure de commandement de leurs forces dans la région, et si possible, qu'ils y établissent une base militaire, de préférence à Sao-

³⁹ Pierre ABRAMOVICI, « Activisme militaire de Washington en Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juillet 2004

⁴⁰ Associated Press, 4 octobre 1996. Dans un discours à l'université de Witwatersand, à Johannesburg (Afrique du Sud), le chef de la diplomatie américaine avait clairement fait allusion au « patronage exclusif » et au « paternalisme » exercés par la France dans ses anciennes colonies.

⁴¹ Baadikko MAMMADU, *Françafrique : L'Afrique postcoloniale en question*, l'Harmattan, Bruxelles, avril 2002 p.84

⁴² C.D.G AWOUMOU., 11^e Assemblée générale du CODESRIA, « Repenser le développement africain, Maputo, 10 décembre 2005

⁴³ Service d'information du département d'Etat, Washington File, juillet 2003, discours du Président G. BUSH à la maison blanche: « Nous ne laisserons pas les terroristes menacés les peuples africains ni utiliser l'Afrique comme base pour menacer le monde »

Tomé-Et-Principe, nouvel émirat du Golfe. Il serait ainsi envisagé de transférer certaines forces américaines basées en Europe vers l'Afrique⁴⁴. Au demeurant, et selon le think tank britannique Oxford Analytica, les gouvernements du Cameroun, du Gabon et de Guinée Equatoriale auraient déjà conclu des accords avec l'administration BUSCH qui autorisent l'utilisation des installations aéroportuaires desdits pays par les forces américaines⁴⁵.

Une présence militaire « indirecte », mais active :

La « National Security Strategy » américaine au Sud du Sahara est une stratégie « indirecte »⁴⁶, menée principalement à partir des forces de l'US-EUCOM (commandement des forces américaines en Europe) déployées en atlantique et dans l'océan indien, mais aussi à travers les programmes ACSS⁴⁷ et ACOTA. En dépit d'une volonté bien claire de participer au renforcement des capacités propres des armées locales au maintien de l'ordre, de la sécurité et de la paix, les Etats-Unis ont choisi de limiter leur engagement militaire. ACOTA est un volet essentiellement opérationnel dont la mise en œuvre est confiée à la « sous-traitance » de sociétés militaires privées généralement composées d'anciens militaires et autres barbouzes de forces spéciales⁴⁸.

L'intérêt renouvelé des Etats-Unis pour le continent africain répond aussi à une logique de protection. L'Afrique est considérée comme un continent à la dérive, instable et dangereux, victime de désordres multiples. Ces maux apparaissent comme un danger potentiel, car ils peuvent générer des flux migratoires vers les pays riches et gagner la société américaine. En conséquence, les américains considèrent qu'il convient d'asseoir leur présence en Afrique, afin de lutter contre l'expansion de l'islamisme radical et les trafics d'armes et de drogue.

Après leur échec somalien, les Etats-Unis ont adopté dans les grands lacs, une stratégie « d'endigement » de l'islamisme au-delà du Soudan. Ils se sont ainsi engagés au Rwanda et au Burundi qu'ils cherchent à placer sous la mouvance de pays anglophones plus à l'Est, notamment l'Ouganda considérée comme nouveau pôle de recomposition de la région après la perte de vitesse du Kenya⁴⁹. Sous leur impulsion, la réactivation de la CEPGL semble être une manœuvre destinée justement à faire concurrence à la CEMAC, moteur de la zone francophone au sein de la CEEAC ayant en commun l'usage du franc cfa arrimé au système monétaire

⁴⁴ Propos du général James JONES, commandant suprême des forces alliées en Europe, interview en 2003

⁴⁵ C. D.G AWOUMOU., 11^e Assemblée générale du CODESRIA « Repenser le développement africain : le Golfe de guinée face aux convoitises », Maputo décembre 2005

⁴⁶ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, Afrique : les stratégies française et américaine, éd. Etudes africaines, l'Harmattan, Paris mars 2004, pp. 243-244

⁴⁷ ACSS (African Center for Strategic Studies) ou Centre d'études stratégiques de l'Afrique est un programme politique qui a pour objectif de convertir les élites civiles et militaires africaines à la conception américaine « universaliste » de la démocratie. Elle organise des séminaires régionaux et porte un effort particulier à la promotion d'une classe d'élites pro-américaines.

⁴⁸ MPRI25 : Military Professional Resource Inc., société créée en 1998 par un ancien chef d'état-major de l'armée de terre américaine, le général Karl VUONO traite plus de la moitié des marchés des fournitures d'équipements et de l'entraînement liés à ce programme.

⁴⁹ André GUICHAOUA, « Les nouvelles politiques africaines de la France et des Etats-Unis vis-à-vis de l'Afrique centrale et orientale », site Web www.polis.sciencespbordeaux.fr, février 2006

international par le biais de la banque de France. Si l'on en croit par ailleurs les thèses de Colette BRAECKMAN⁵⁰, l'aide militaire américaine à ces pays est le clou central de leur engagement en RDC. Non seulement les Etats-Unis font obstacle à tout embargo sur les armes, mais ils fournissent des équipements performants et une instruction militaire de qualité à ces armées. Ils reprocheraient à la RDC son retournement contre les accords miniers conclus avec les sociétés telles qu'America Minerals Fields, American Diamond Buyers au moment de leur soutien à l'AFDL en guerre contre le pouvoir de Kinshasa⁵¹.

1.3.2 REPOSITIONNEMENT DE LA FRANCE

Ancienne puissance coloniale, la France a toujours été persuadée que les Etats-Unis ne s'intéressent à l'Afrique qu'en termes d'opportunités économiques. Echaudée, elle-même par sa mauvaise posture dans la plupart des crises qui ont secoué le continent, elle a tiré trois leçons :

1. son image a été ternie par des ingérences assimilées aux causes des conflits ;
2. la complexité des problèmes actuels dépasse désormais le cadre géographique des pré-carrés ;
3. son paternalisme vis-à-vis de certains régimes est un fardeau financier désormais trop lourd à supporter.

En conséquence, la France s'emploie à rétablir sa position dans le cadre de sa nouvelle politique africaine définie au 20^e sommet France-Afrique de Paris-Louvre en novembre 1998. Cette politique qui augure d'une stratégie de « repositionnement » est une volonté de rupture dans la continuité, résumée dans la célèbre formule du premier ministre Lionel Jospin: « ni ingérence, ni indifférence »⁵².

Elle se sent donc chez-elle et veut continuer d'y jouer un leadership qu'elle croit incontestable à tous égards dans une région très majoritairement francophone. Cette assertion s'est trouvée affirmée à travers les propos de M. Paul QUILLES, lors du colloque préparatoire au 20^e sommet France-Afrique quand il déclare : « On a donc bien le sentiment d'assister à un désengagement des puissances occidentales, nécessaire dans certains cas, dommageable dans d'autres, mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne voit pas encore d'autres relais se mettre en place pour aider à résoudre les conflits en Afrique. Dans la zone où la France a exercé son influence, le principal problème est justement la faiblesse de la structuration des Etats. Se retirer, cela veut dire laisser ces pays en proie aux forces centrifuges qui les menacent,

⁵⁰ Colette BRAECKMAN, L'enjeu congolais, Fayard, Paris 1999, pp. 40-44

⁵¹ Colette BRAECKMAN, Les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique centrale, Fayard, Paris 2003, pp. 83-85

⁵² Lionel JOSPIN, discours de présentation de la nouvelle politique africaine à l'assemblée nationale, Paris, Juin 1998

sans que les conflits internes trouvent une issue pacifique, avec comme conséquence une fragilisation encore plus grande de ces Etats»⁵³.

Au-delà des principes et des effets d'annonce diplomatiques, appliqué au théâtre de l'Afrique centrale, le repositionnement de la France continue de se lire à travers des événements dramatiques qui montrent à quel point la continuité reste le fond et la rupture, une simple figure de style.

Contrer l'offensive américaine :

De plus en plus inquiète de la percée américaine dans la région, la France semble mettre en évidence une stratégie de contre-offensive, axée sur la prise en compte de l'espace et des principaux domaines de prédilection de son concurrent.

Ainsi, tout en ayant une posture de sauvegarde de l'acquis, elle a jugé nécessaire d'élargir son action au-delà de la zone géographique de son pré-carré francophone⁵⁴, notamment en Angola où les Etats-Unis comptent renforcer leur influence en donnant à ce pays les moyens de son leadership régional, mais aussi en Guinée équatoriale en plein essor pétrolier.

D'autre part, elle estime indispensable d'accroître ses capacités technologiques en matière de recherche et exploitation pétrolière afin de contrer une éventuelle suprématie américaine sur cet autre critère. Ce qui explique que la restructuration d'Elf Aquitaine, devenue depuis Elf-Total-Fina, est de plus en plus « une affaire d'Etat »⁵⁵.

La stratégie de la toute puissance des multinationales des matières premières qui tiennent l'économie des Etats de la région n'a pas donc pas été remise en cause. Bien au contraire, elle s'est renforcée en se polissant au plan de la forme. Esquissant une analyse sur la guerre civile du Congo-Brazzaville, G. MASSENGO, conclut que « L'imbrication des compagnies pétrolières sur la structure politique est devenue très forte et multiforme. La possibilité de gouverner un Etat disposant d'une manne pétrolière quasi infinie a aiguïté les appétits, déjà très élevés, de certains hommes politiques à conquérir le pouvoir ou à s'y éterniser, même en usant des méthodes les plus barbares »⁵⁶.

Fin de la prime à la démocratie ?

Le sommet de La Baule en juin 1990 a été une sorte de procès de 30 ans de la « Françafrique », une volonté de rupture marquée par la fameuse « prime à la démocratie »

⁵³ Paul QUILES, ancien ministre, président de la commission de la défense nationale et des forces armées à l'assemblée nationale française, allocution au colloque sur « la nouvelle politique africaine de la France », Paris novembre 1998.

⁵⁴ Yves TAVERNIER, rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Commission des Finances de l'assemblée nationale française, colloque « nouvelle politique africaine de la France », Paris novembre 1998 : « Cette notion recouvre tout à la fois une plus grande ouverture de la France vers de nouveaux partenaires, et la poursuite des relations anciennes et confiantes qu'elle entretient depuis longtemps avec ses partenaires traditionnels. Je reprends volontiers à mon compte la formule utilisée par le Ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, pour caractériser la démarche de la France : "fidélité et ouverture" ».

⁵⁵ Loïk LE FLOCH-PRINGENT, Affaire Elf : affaire d'Etat, entretiens avec Eric Decouty, Ed. Le cherche midi, Paris octobre 2001

⁵⁶ Gualbert P. D MASSENGO., L'Economie pétrolière du Congo, l'Harmattan, Paris, janvier 2005

proclamée par le président Mitterrand. En quelques années seulement, l'histoire a été prise de court, ici par la prolifération des guerres civiles, là par la mutation machiavélique de nombreuses dictatures en « démocraties »⁵⁷ ; le rêve de la démocratisation s'est évanoui et la région n'a jamais été aussi instable.

La position française édictée dans sa nouvelle politique africaine semble avoir donné libre court à une conception de la « priorité à la paix et à la sécurité » qui rappelle si bien l'argumentaire sur lequel se fondait le soutien aux dictatures dans le contexte de la guerre froide. Contrairement à La Baule, le sommet de Paris Louvre 1998 est celui de la « prime à la main de fer », capable de tenir son pays dans la paix et la sécurité, pourvu qu'elle respecte les droits fondamentaux de la personne humaine et favorise l'évolution du processus démocratique. Le Président Chirac lui-même n'a pas hésité à insinuer que la démocratie n'est pas un produit universel et que l'Afrique doit se choisir la formule qui convient le mieux à son histoire et à sa culture. En tout cas, telle qu'elle a été interprétée, cette position semble avoir apporté la caution à bien de dictateurs qui ont réussi à se maintenir au pouvoir par le biais d'une démocratie de façade. Sur le terrain de la pratique, l'on assiste à la confrontation de deux classes politiques : d'une part, celle de la continuité représentée par les vieux dinosaures de la « Françafrique », et d'autre part celle de la rupture, symptomatique de l'émergence d'une élite plus ou moins convertie au néolibéralisme américain.

✚ Une présence militaire à la fois directe et indirecte :

Fer de lance de la politique de la France sur le continent africain, la coopération militaire a été profondément transformée ces dernières années, avec une tendance à la baisse des effectifs qui toutefois n'affecte en rien les fondements de son action. Les nouvelles orientations de cette coopération militaire, définies par le Conseil de Défense du 3 mars 1998, se situent dans le cadre d'une nouvelle doctrine plus large, caractérisée par quelques grands principes :

- restriction de la pratique des interventions militaires bilatérales, en principe limitées prioritairement à la sécurité des ressortissants français et européens ;
- réduction du volume des forces pré-positionnées, notamment avec la fermeture de la base de la Centrafrique ;
- multilatéralisation des réponses aux crises, en particulier à travers les Nations unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales ;
- développement du programme RECAMP.

Quoi qu'on dise, le dispositif des forces pré-positionnées continue d'appuyer, une stratégie « d'interventionnisme immédiat » adossée sur les accords de défense conclus avec le Gabon, le

⁵⁷ François BOKO, thèse de doctorat, Université de ParisI, 1996, « Démocratie » : néologisme désignant les nouveaux régimes autocratiques légitimés par une démocratie de façade.

Tchad, la Centrafrique et le Cameroun. La France veut continuer de jouer le rôle qu'il s'est donné de « gendarme de la région ». Alors qu'elle proclame la multilatéralisation du concept RECAMP, le fait qu'aucun accord de défense n'a fait actuellement l'objet d'une révision ou d'une renégociation est une preuve de plus qu'elle ne souhaite pas donner de signes de désengagement dans la région et notamment des affaires intérieures des Etats.

D'ailleurs, en soutenant une plus grande implication des africains eux-mêmes à travers le programme RECAMP, la France ne semble pas pour autant vouloir se désengager. Au contraire, son action militaire s'inscrit en complémentarité de sa politique africaine. L'exemple de la crise Centrafricaine illustre parfaitement le cadre de son intervention militaire. Encore une fois, comme en 1996, le déploiement d'une force régionale (CEMAC) en 2003, s'est fait sous encadrement français.



DEUXIEME PARTIE :*LA SECURITE COLLECTIVE A L'EPREUVE DE
L'INTEGRATION REGIONALE*

Depuis le drame rwandais, les Etats de l'Afrique centrale ont été très actifs dans l'expression de leur volonté politique d'aboutir à la stabilité du continent et dans la mise en œuvre du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Leur engagement collectif au service de la paix dans la région s'est matérialisé au sein de la MINUAR dès 1993, de la MISAB (puis MINURCA) en 1996 et actuellement, des troupes multinationales de la CEMAC sont déployées de nouveau en République Centrafricaine depuis 2003, période à partir de laquelle les travaux sur la sécurité collective se sont accélérés sous la pression des événements et du calendrier de l'Union africaine.

2.1 UN PROCESSUS VOLONTARISTE BIEN QUE CONTRAINT :

Outre le pacte de non-agression des Etats membres du C.C.P.N.U.Q.S.A.C, conclu le 8 juillet 1996 à Yaoundé, les questions de paix et de sécurité dans la région n'ont pas connues d'avancée significatives jusqu'à ces années noires de 1996 à 98 qui ont vu les guerres civiles de RDC, du Congo-Brazza et l'aggravation de la situation en Angola et au Burundi. Ce n'est véritablement qu'à partir de février 1999 que la tendance s'est redressée.

2.1.1 LA CEEAC ET SES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX:

Motivés par la décision prise par la 35^{ème} session ordinaire du sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA de proclamer l'année 2000 « année de la paix, de la stabilité et de la solidarité », le sommet de Yaoundé tenu dans le cadre du C.C.P.N.U.Q.S.A.C a décidé la création d'un mécanisme de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité, dénommé Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, en abrégé COPAX. Le 24 février 2000 au sommet extraordinaire de Malabo, le protocole relatif au COPAX et le pacte d'assistance mutuelle des Etats membres de la CEEAC ont été conclus.

En faisant du COPAX le principal organe de concertation politique et militaire de la région, la CEEAC tombée en hibernation depuis 1992, s'est vu confier un mandat prioritairement politique et sécuritaire. A cette occasion, l'adhésion de l'Angola a été accueillie officiellement et il est procédé à la création d'un second poste de secrétaire général chargé de la paix et de la sécurité collective qui lui sera confié en 2002. Sur les onze Etats membres, seul le Rwanda n'a

jamais signé ni ratifié tous ces textes. Démissionnaire en 1994, ce pays n'a réintégré l'organisation qu'en 2003.

Par ailleurs, dans le même temps, les exigences de la communauté internationale ont été pressenties sur l'évolution positive de la situation sécuritaire. C'est dans ce contexte que se situe la déclaration de Libreville, de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements du 19 janvier 2000, sous l'égide des institutions financières de Breton Woods, sur l'agenda économique et social de l'Afrique à l'orée du troisième millénaire, soulignant l'importance d'accroître les efforts en vue de bâtir la paix et d'établir un mécanisme régional de résolution et de prévention des conflits et des crises avec l'appui ferme de la communauté internationale.

Le pacte de non-agression et le pacte d'assistance mutuelle forment un instrument juridique unique et connexe du COPAX, placé sous la responsabilité politique de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement. Ses compétences sont très larges ; elles incluent suivant une approche d'intégration, le renforcement de la paix et de la sécurité et le développement économique et social. Ces objectifs, s'ils sont effectivement réalisés, contribueraient à renforcer le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Union Africaine⁵⁸.

2.1.2 UNE AVANCEE INCONTESTABLE :

Avec l'entrée en vigueur du traité en 2002, a commencé une phase d'accélération du processus, conformément au calendrier de l'UA fixé au sommet de Durban (Afrique du sud). Depuis, comme le constatait le rapport annuel du C.C.P.N.U.Q.S.A.C au secrétaire général des Nations-Unies, d'importantes actions sont entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre différentes structures nationales. On peut citer dans ce registre :

- les accords tripartites entre l'Angola, le Congo-Brazza et la RDC sur la sécurité des frontières et des voies transfrontalières ;
- l'accord entre le Cameroun et la République Centrafricaine pour la sécurité des routes transfrontalières ;
- les accords bilatéraux entre le Gabon et le Congo-Brazza et entre les deux Congo sur le rapatriement des réfugiés ;

⁵⁸ Côme D.G AWOUMOU, « Redimensionnement de la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale: une nécessité ? », in Afrique Centrale : crises économiques et mécanismes de survie, CODESRIA

- l'accord entre le Cameroun et le Tchad pour le rapatriement des réfugiés et la dissipation des malentendus frontaliers ;
- l'accord entre Sao-Tomé, le Gabon et la Guinée équatoriale sur la délimitation des frontières maritimes dans le golfe de Guinée ;
- l'engagement d'un contingent multinational de la CEMAC en République centrafricaine ;
- signature d'un mémorandum d'entente entre la CEEAC et le haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme, suivi de la création d'un Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie ;
- l'organisation d'un exercice multinational (Biyongho 2003 au Gabon).

On note par ailleurs, avec satisfaction, la mise en place dans la plupart des pays membres, de structures institutionnelles chargées de la gestion des questions relatives aux réfugiés et à la réinsertion des ex-combattants.

Au cours de la période de relative stabilité générale, allant de 2002 à nos jours, il est apparu que si Libreville est réputée capitale de nombreuses médiations, une sorte d'arbre à palabres auprès du président Bongo doyen de la région, notamment dans le règlement des conflits des deux Congo, c'est principalement Brazzaville qui passe pour capitale « porte étendard » de la sécurité collective⁵⁹.

En effet, sous sa présidence de la CEEAC, le président congolais s'est impliqué activement dans le règlement pacifique de nombre de contentieux dont la tentative de coup de force de Sao-Tomé-Et-Principe de juillet 2003, la crise diplomatique entre le Cameroun et la Guinée équatoriale en 2004, la crise relative aux élections en RDC en 2005, mais surtout il a été l'initiateur du pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine adopté par la quatrième session ordinaire en janvier 2005 à Abuja (Nigéria).

2.1.3 ELEMENTS STRUCTURANT DE LA POLITIQUE DE SECURITE COLLECTIVE:

En convergence de toutes les démarches, l'économie du mécanisme de sécurité collective de l'Afrique centrale est, du moins au plan théorique, un outil puissant et d'une approche pertinente qui porte en elle les germes d'une doctrine africaine de sécurité et de défense largement défendue par le président Sassou Nguesso au moment même où il est à la tête de la CEEAC et de l'UA.

Pour l'essentiel, ce mécanisme repose sur trois piliers d'engagements :

⁵⁹ Le président Sassou est auteur d'importantes propositions en matière de sécurité collective, notamment à travers le pacte d'assistance mutuelle de la CEEAC et le pacte de non-agression et de défense commune de l'UA, adopté en 2005. Il est reconduit à la tête de la CEEAC depuis 4 ans, période d'accélération des travaux.

1. Développement de relations pacifiques entre les Etats, à travers le respect de la souveraineté des Etats au sein des frontières héritées de la colonisation⁶⁰, le développement des mesures de confiance et le bon voisinage, le non recours à la force et le choix des voies diplomatiques pour le règlement des différends, le refus de soutien aux actions et mouvements de déstabilisation des autres Etats ;
2. Assistance mutuelle entre les Etats, en termes de coopération permanente entre institutions politiques et organes de sécurité et de défense, de promotion et de soutien aux institutions et au processus démocratiques, de mutualisation des moyens d'action et d'engagement conjoint dans les opérations de maintien de la paix, de gestion partagée des problèmes humanitaires et de reconstruction ;
3. Acceptation du « droit d'ingérence », notamment en cas de péril humanitaire caractérisé.

L'ensemble des Etats parties considèrent en effet, comme le souligne le président Sassou Nguesso que, « naguère contrecoups de l'ingérence des superpuissances, les crises qui secouent aujourd'hui le continent sont, à des rares exceptions près, celles d'une histoire purement africaine. » Et il arrive souvent que l'effondrement des institutions et la catastrophe humanitaire au sein de l'Etat touché est telle que ce dernier n'est plus en mesure d'assumer sa représentativité et sa souveraineté internationale. Dans un tel cas, dit de « collapsus étatique », la communauté des Etats dispose de la légitimité d'ingérence, à la fois pour cause humanitaire et pour obligation juridique de remettre sur pied un Etat responsable⁶¹.

Ces engagements couvrent un spectre complet de situations conflictuelles, incluant notamment:

- les conflits internes à un Etat, avec ou sans implication extérieure ;
- les conflits entre Etats parties ;
- les agressions contre des membres par des Etats tiers, avec ou sans implication intérieure.

Ils prévoient de mettre en œuvre un panel non exhaustif d'instruments politiques, économiques et militaires, à savoir une diplomatie préventive, une coopération multidimensionnelle, et au besoin recours à la force.

▪ La vision d'une diplomatie préventive, telle qu'elle est préconisée ici, inclue l'idée d'une « prévention précoce », comprenant d'une part, une coopération permanente destinée à consolider la démocratie et la bonne gouvernance au sein des Etats, ainsi qu'un ensemble d'actions opérées très en amont en vue de désamorcer des éventuelles crises. Elle implique en conséquence d'agir dès le moment où apparaîtraient les premiers antagonismes ou causes

⁶⁰ Résolution AHG.16 de l'OUA, 1964

⁶¹ Sassou Nguesso, « Pour un pacte panafricain contre l'agression », in *Géopolitique africaine*, édition spéciale mars 2003

profondes de futurs conflits en vue d'empêcher leur déclenchement. Dans de nombreux cas, la prévention précoce conduit à intervenir dès les premiers bouleversements sociaux ou les premières ruptures constitutionnelles, signes annonciateurs de changements politiques importants et potentiellement dangereux pour la stabilité du pays.⁶²

▪ La coopération multidimensionnelle pose principalement la question de la corrélation entre la Paix et le Développement suivant l'approche développée par le NEPAD, les accords UE-ACP de Cotonou et la déclaration de Libreville. Convaincus que des progrès importants dans les domaines économiques, social et culturel ne peuvent être accomplis que si la sécurité sont assurés⁶³, les Etats membres s'engagent à non seulement à coopérer au plan de la sécurité et de la défense, mais aussi à conduire à terme un processus d'intégration économique et sociale au sein de la région. C'est ainsi que parallèlement au COPAX, de nombreuses avancées sont réalisées progressivement, mais là encore la réalité entre les textes et la pratique reste distante. Ce qui d'autre part, explique qu'outre la CEEAC, d'autres organisations économiques telles la CEMAC, la CEPGL et la Commission du Golfe de Guinée ont des actions propres en matière de sécurité collective.

▪ Le traité COPAX prévoit la nécessité de disposer d'une force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC), s'appuyant sur un comité d'Etat-major et un mécanisme d'observation et d'alerte MARAC. Le sommet des chefs d'Etats et de gouvernement et la réunion des experts militaires tenus à Brazzaville en octobre 2003, ont consacré l'ouverture du processus de construction des capacités militaires de maintien de la paix. Conformément aux orientations du sommet de l'UA de Syrte en juin 2003, la FOMAC est fixée au volume d'une brigade en attente⁶⁴. Après une première évaluation des préparatifs en juin 2005, il ressort que le calendrier de réalisation connaîtra des retards en raison de nombreuses difficultés d'ordre logistique et politique, mais toujours est-il que les Etats s'attèlent à son accomplissement. La phase de planification ayant été menée à son terme, la mise en place initiale et la montée en puissance optimale des capacités opérationnelles de la brigade FOMAC (modules, procédures, entraînement, soutien) se poursuivra jusqu'à l'horizon 2010.

L'organisation, de mai à juillet 2006, du 5^o cycle majeur du programme RECAMP devrait donner une évaluation initiale sur les capacités actuelles des Etats à contribuer efficacement à la FOMAC, car là reste posée toute la question du processus de génération de cette force qui devra certainement compter encore longtemps sur le concours d'armées extérieures.

⁶² Sassou Nguesso, pour un pacte panafricain contre l'agression, in *Géopolitique africaine*, numéro spécial mars 2003, p. 21

⁶³ Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC, Malabo, 24 février 2000, préambule

⁶⁴ Paul Elton NZAOU, *Vers la création d'une armée panafricaine : la force africaine de paix*, l'Harmattan, Paris 2001

2.2 UN PROCESSUS VICTIME DES SOUBRESAUTS DE L'INTEGRATION REGIONALE :

Cheval de Troie de l'unité de l'Afrique centrale, la sécurité collective est confrontée à l'épreuve de l'intégration d'une région qui est aujourd'hui très largement en retard au regard des progrès accomplis par d'autres comme la CEDEAO ou la SADC. Au-delà des discours et des textes, l'intégration reste une équation difficile⁶⁵ à plusieurs inconnues, parmi lesquelles il conviendrait de noter les tendances lourdes de certains pays, l'incohérence géographique de la région, la barrière des langues et des ingérences des puissances tutélaires et la concurrence de nombreuses organisations sous-régionales.

L'Afrique centrale souffre du manque d'une puissance régionale pouvant s'imposer comme le leader incontesté, de par sa capacité d'influence et de mobilisation et apte à s'opposer aux convoitises que suscite la région. Le problème de leadership découle du constat de la faillite du couple Cameroun-Gabon à se positionner durablement comme le moteur de la zone et ce malgré l'entregent du Président BONGO sur l'échiquier diplomatique africain et son rôle de relais de l'influence de la France dans la région⁶⁶.

En conséquence, le jeu des alliances bilatérales et les stratégies de leadership régional prennent le dessus sur les projets d'intégration régionale.

2.2.1 PROTECTIONNISME ET AMBITIONS RIVALES POUR LE LEADERSHIP :

Malgré la mise en place d'un passeport et de plaques d'immatriculation uniques, sensés entrer en vigueur depuis juillet 2001 au sein de la CEMAC, certains pays sont réticents à l'ouverture des frontières et voient dans l'intégration régionale une porte ouverte à « l'invasion » et à l'aggravation des difficultés intérieures. Les ressortissants des Etats membres s'acceptent difficilement entre eux. Non seulement les visas n'ont pas encore été levés mais encore les formalités d'obtention sont rendues plus difficiles. La crise diplomatique de 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, née de la pression migratoire camerounaise sur ce petit émirat pétrolier, est à ce titre un cas d'école. Autre exemple, un citoyen camerounais doit déboursier plus de 500.000 francs cfa au bout d'une longue procédure pour entrer et séjourner au Gabon, contre 45.000 francs pour la Côte-d'Ivoire. Cet état des faits prouve à suffisance la méfiance entre les Etats et laisse la place aux chevauchements des ambitions plus ou moins contradictoires, voire rivales.



Le couple Gabon-Congo, l'axe du conservatisme ?

Le Gabon n'est pas en mesure de s'imposer ou d'acquérir une quelconque crédibilité du fait que ce pays semble être le plus récalcitrant à la pleine intégration régionale. Le président

⁶⁵ Antoine LAWSON, Afrique centrale, la difficile équation de l'intégration régionale, in ANB-BIA n°427 Gabon, février 2002

⁶⁶ C.D.G AWOUMOU, « Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique centrale ? », Enjeux N°17, octobre-décembre 2003.

Bongo se montre plus favorable à une simple coopération et s'emploie à enfreindre toute évolution du processus. Il faut en effet comprendre que le Gabon, vivant des seules recettes pétrolières en cours de chute craint l'ouverture des frontières qui correspondrait à un partage de ses richesses⁶⁷.

Pour ne pas être seul dans la balance de la réticence, le Gabon essaie de s'associer le Congo Brazza en vue de s'imposer comme moteur de la CEEAC et faire prévaloir ses vues. Cette stratégie s'appuie notamment sur les liens quasi naturels et affectifs que nourrissent les peuples et les dirigeants de ces deux pays ayant une histoire commune et des connexions interethniques incontestables. Comme le souligne Côme AWOUMOU⁶⁷ « la conséquence d'une telle harmonie est l'adoption de positions communes au sein des différentes enceintes sous-régionales ». Ce qui explique par exemple que Libreville se présente comme l'arrière cour naturelle des médiations congolaises sans qu'il soit besoin d'impliquer une quelconque organisation sous-régionale.

Il reste hélas, que la dynamique de ce couple est limitée à la fois, par sa faible démographie (à peine 5 millions les deux pays réunis, sur les 30 que compte rien que la CEMAC et les 120 millions de la CEEAC) qui ne représente pas un enjeu commercial intéressant pour l'intégration économique et par l'instabilité visible et prévisible en leur sein. Le Gabon est entré dans une récession économique depuis 1998 avec la chute de la production pétrolière et les convoitises de l'après Bongo laissent bien d'interrogations. Le Congo de son côté n'a pas réussi à penser ses propres plaies et reste un pays à reconstruire après la guerre civile qu'il a connue.



L'axe Cameroun-Tchad, moteur objectif de la région ?

Pilier économique, universitaire et militaire de la région, bénéficiant également de sa position géostratégique au centre du dispositif et d'un lourd poids démographique (50% de la population de la CEMAC), le Cameroun dispose d'atouts évidents pour prendre le leadership de la région. Il est cependant loin d'être un pilier politique car le régime BIYA s'est renfermé sur lui-même depuis bien d'années.

Au cours de ces dernières années, le Cameroun semble prendre conscience de ses atouts et tente de se trouver dans le Tchad, un allié objectif. A eux-seuls, les deux pays représentent 25 millions d'habitants (4/5 de la CEMAC, 1/5 de la CEEAC). Tout comme Yaoundé, N'Djamena adhère à l'intégration et a démontré sa volonté à s'engager dans la sous-région. Du fait de son enclavement, le Tchad est contraint de compter sur sa porte-océane la plus viable qu'est le Cameroun. A la différence du couple Gabon-Congo, celui-ci forme une alliance vivifiée

⁶⁷ C.D.G AWOUMOU: « Repenser le développement africain : Le Golfe de Guinée face aux convoitises », 11^e assemblée générale du CODESRIA Maputo, décembre 2005

par une coopération bilatérale dynamique qui se traduit par des projets communs concrets : libre circulation des personnes et des biens dans les deux sens, bitumage de la route Ngaoundéré-Toubo, construction de l'oléoduc pétrolier Moundou-Kribi, raccordement du réseau électrique tchadien au barrage hydroélectrique camerounais de Lagdo, inclusion du Tchad au projet international de câbles sous-marins de télécommunications, etc.

L'Angola, nouvelle puissance régionale ?

Revenu à la paix, l'Angola affiche ses ambitions de géant⁶⁸ et veut peser de tout son poids démographique (14 millions d'habitants), économique (bientôt premier producteur de pétrole du continent et troisième mondial de diamants) et militaire (armée la plus forte de la région) pour occuper une place diplomatique de premier rang.

A la charnière entre l'Afrique centrale et australe, dont elle est membre des deux organisations, ce pays joue l'équilibrisme et utilise au mieux ses potentialités et ses capacités, s'appuyant, tantôt sur une « pétrodiploamatie », tantôt sur une « diplomatie de la canonnière »⁶⁹ pour imposer sa stratégie dans les deux sous-régions. En Afrique centrale, l'Angola s'attèle à garder une influence évidente sur le Congo-Brazzaville et la RDC dont elle a soutenu militairement les régimes arrivés au pouvoir. En Afrique australe, elle s'est alliée à la Zambie et à la Namibie pour disputer à l'Afrique du Sud le leadership au sein de la SADC. L'influence internationale de l'Angola est menée avec méthode par ses stratèges qui utilisent leur réseau relationnel pour occuper méthodiquement des postes dans les institutions régionales et entraînent des armées de la région. C'est ainsi que son adhésion à la CEEAC a été quasiment monnayée par l'attribution du précieux poste de secrétariat général adjoint en charge de la sécurité collective.

La participation de l'Angola dans les différentes organisations de l'Afrique centrale révèle une tendance lourde, celle de la préférence pour un multilatéralisme à dominante sélectif.

Par ailleurs, le renforcement du leadership angolais emprunte de temps en temps les chemins de la négociation dans les modalités de sortie de crise. En RDC notamment, après avoir joué un rôle actif dans le processus de Lusaka, la diplomatie angolaise a œuvré pour la conclusion d'un accord en août 2002 entre Kinshasa et Kampala⁷⁰.

Cependant, l'objectif prioritaire du leadership angolais est autrement plus important ; il participe davantage du souci de renforcement de son hinterland de l'enclave de Cabinda, contre les incursions possibles de la guérilla FLEC, car la manne pétrolière qui en provient est vitale.

⁶⁸ Jean Philippe REMY, in *Le monde*, 3 septembre 2005

⁶⁹ Martin Dieudonné EBOLO, *La diplomatie angolaise à l'épreuve des dynamiques sociopolitiques en Afrique centrale : logique de puissance ou solidarité sous-régionale ?*, Colloque international du CODESRIA, Maputo, mai 2005

⁷⁰ Collette BRAECKMAN, *Les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique centrale*, Fayard, Paris 2003, pp. 294

L'intervention en RDC comme au Congo Brazzaville répond, à la volonté d'affaiblir l'implantation et la capacité logistique des dissidences internes en leur interdisant l'accès à leurs sanctuaires.

Nonobstant toute cette dynamique, un éventuel leadership de l'Angola se heurte d'une part à la situation de déliquescence du pays au sortir de la plus longue guerre civile du continent et d'autre part à la position de la France et de ses relais d'influence. Les relations entre les deux capitales sont loin d'être bonnes, et contre Paris, Luanda joue la carte des Etats-Unis. L'Angola fournit près de 11% du total des importations américaines de pétrole et n'a pas hésité à soutenir le vote au conseil de sécurité des Nations-Unies pour la guerre en Irak⁷¹.

En définitive, il y a lieu de se douter si le processus de sécurité collective, en tout cas tel qu'il se pratique par nombre de dirigeants de la région, n'est pas condamné à être une association d'assistance mutuelle et de protection de leurs pouvoirs qu'ils ne sont pas prêts à partager. Réfutant toute idée de supranationalité qui serait confiée à une instance suprême de type « Commission » UE ou UA et s'enlisant dans des contradictions flagrantes, ils poussent au doute tous les observateurs avertis.

2.2.2 PROLIFERATION ET CONCURRENCE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES:

L'Afrique centrale et son projet de sécurité collective est tout autant malade de l'angélisme de son ambition que de la pléthore des organisations sensées réaliser l'intégration régionale. En effet, sur ce territoire de 2.600.000 km² comptant à peine 11 pays, on dénombre une demi-dizaine d'organisations régionales correspondant généralement à des coalitions d'intérêts immédiats et qui traduisent volens nolens, un manque de lisibilité du processus d'intégration et un terrain de contradictions plus profondes qu'elles ne paraissent. Il est donc intéressant d'évoquer le positionnement de ces différentes organisations en montrant combien elles nourrissent des démarches concurrentes⁷².

D'abord la CEEAC, créée en 1983 avec siège à Libreville (Gabon), pour fédérer l'ancien UDEAC et la CEPGL dans une optique d'intégration plus rationnelle, elle est restée lettre morte jusqu'en 1999. Sa redynamisation au sommet de Malabo correspondait à la vision de l'ONU à travers le Comité permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale,

⁷¹ Martin Dieudonné EBOLO, op. cit

⁷² Roland POURTIER, « L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : perspectives de reconstruction et d'intégration », Etude réalisée pour le compte l'Initiative OCDE pour l'Afrique Centrale, juin 2003

institué le 28 mai 1992. Sous la diligence de cette institution, ont été élaborés les principaux instruments de la sécurité collective. C'est tout naturellement que la CEEAC se trouve être le dépositaire légitime du projet sécurité collective de l'UA. Au plan géographique, une Afrique centrale, maritime et continentale, confondue avec la CEEAC présente une indéniable cohérence pour le désenclavement de la région des grands lacs. Mais au plan économique, elle demeure une institution virtuelle, minée par de nombreux maux : moyens limités, faible engagement du pays siège, désintérêt des puissances anglo-saxonnes,...

La CEMAC, substituée à l'UDEAC en 1994 avec siège à Bangui (RCA), autour de l'enjeu monétaire du franc cfa, est l'identité territoriale et économique la plus dynamique. De toute évidence, elle est le cordon ombilical de la France dont le trésor public garanti la stabilité de la monnaie. Cette Afrique centrale, réduite autour du bassin du Congo, exclut les potentiels géants de la région ; elle dispose d'un mécanisme propre de sécurité collective concurrent de celui de la CEEAC⁷³. On se rappellera que la projection de la FOMUC en 2002, s'est faite essentiellement dans le cadre de la CEMAC avec la participation de la France.

La CEPGL, créée en 1976 avec siège à Gisenyi (Rwanda), regroupe les trois pays inter-lacustres qui par ailleurs ont en commun d'être des anciennes colonies belges. Elle est avant tout une agence d'intérêts communs autour de l'hydroélectricité et des mines. Devenue un des espaces les plus névralgiques du continent, l'Afrique des grands lacs a fini par s'imposer comme entité géopolitique en soi⁷⁴. Au-delà de la conjoncture qui oppose la RDC à ses deux voisins, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la dynamique de la CEPGL est l'épicentre de la recomposition de la sous-région. C'est en cela que le processus dit de Dar-Es-Salam, consécutif au premier sommet des chefs d'Etats et de gouvernement, réuni sous les auspices des Nations-Unies et de l'UA, en une « conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans les Grands Lacs » en novembre 2004, a proclamé comme objectif prioritaire la détermination collective de faire de la région un espace de paix et de sécurité durables⁷⁵. Elle a entamé la mise en place d'un cadre pour la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits.

La Commission du Golfe de Guinée (CGG), instituée en juillet 2003 à Libreville en tant qu'entité géopolitique, s'inscrit dans un processus de régionalisation et de pacification d'un espace sous-tendu par des enjeux stratégiques liés aux ressources naturelles. Selon les termes du communiqué final de la réunion « constitutive », elle a pour but « de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et régler les conflits liés à

⁷³ C. D.G AWOU MOU, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », Enjeux, N°17, octobre-décembre 2003, PP.23-33.

⁷⁴ Martin Dieudonné EBOLO, La diplomatie angolaise à l'épreuve des dynamiques sociopolitiques en Afrique centrale : logique de puissance ou solidarité sous-régionale ?, Colloque international du CODESRIA, Maputo, mai 2005

⁷⁵ Déclaration de Dar-Es-Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, novembre 2004, point 14.

l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et aux zones économiques exclusives des Etats membres ». Elle entend jouer un rôle déterminant en matière sécuritaire. Lesdits Etats ont ainsi consacré la réalité d'une autre géographie, maritime sur la côte atlantique se superposant avec la géographie terrestre héritée des découpages coloniaux, et qui est sous-tendue par des enjeux énormes et convergents⁷⁶.

Par cette décision, sa création est apparue à nombre d'observateurs comme un projet destiné à servir prioritairement les desseins sous-régionaux de ses géniteurs le Nigeria et le Gabon⁷⁷.

Toutes proportions gardées, la variabilité, à la fois géographique, économique et politique de l'Afrique centrale à travers ses nombreuses organisations révèle en réalité, un mal plus profond : celui de la recherche d'une cohérence géographique influencée par les ingérences des puissances mondiales dans leur vision de la recomposition de la région en fonction de leurs intérêts.

Pour les puissances anglo-saxonnes et les pays alliés, l'Afrique centrale doit être recherchée dans la vision d'une Afrique médiane plus large correspondant à un couloir méridien Ouest-Est allant de l'océan atlantique à l'océan indien⁷⁸. La vision américaine notamment, s'appuie prioritairement sur des pays qui ont des chances de jouer un rôle prépondérant en terme économique, politique ou militaire. Les Etats-Unis estiment par ailleurs que les organisations régionales ne peuvent être efficaces que si un pays exerce au sein de ladite organisation un leadership pouvant lui permettre de prendre la responsabilité de leader d'une opération de maintien de la paix. Elle est en conséquence une diplomatie essentiellement bilatérale.

Pour la France, l'Afrique centrale est le terreau de la latinité correspondant aux limites d'extension actuelle de son influence et dont l'ancienne AEF est le cœur. C'est donc autour de la CEMAC, voire de la CEEAC qu'il faut construire une carte de l'Afrique centrale.



⁷⁶ Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, «A propos de la Commission du Golfe de Guinée : Brèves considérations sur une organisation naissante », Revue Africaine de Défense, N°2, avril-juin 2000, P28

⁷⁷ Déclaration de Dar-Es-Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, novembre 2004, points 19 et 75

⁷⁸ Yves LACOSTE, Géopolitique d'une Afrique médiane : des grands lacs au fleuve Congo, in Hérodote n°86-87, 1997

TROISIEME PARTIE :

PERSPECTIVES D'EDIFICATION D'UNE GEOPOLITIQUE DE PAIX

A la croisée des chemins, l'édification d'une géopolitique de paix en Afrique centrale est un des grands chantiers de l'intégration régionale. La période actuelle doit être considérée comme une trêve sociale qui, si elle a permis de relancer une certaine existence pacifique au sein des Etats, doit être mise pleinement à profit pour refonder l'Etat et l'Unité nationale dans un contexte de renforcement de la démocratie et de construction de la sécurité collective.

3.1- CONSTRUCTION ET DEMOCRATISATION DES ETATS

Après une profonde analyse qui montre à quel point la défaillance de l'Etat est le corollaire de l'éclatement de l'unité nationale et partant, la source de la plupart des conflits, la refondation d'un Etat viable au sein duquel puissent s'épanouir des populations fières d'y appartenir et de vivre ensemble est l'impératif parmi les grandes priorités. Là doit être le point focal d'une réflexion sur la construction de la paix. Refonder l'Etat suppose d'abord une attitude volontariste et un profond sens des responsabilités chez les élites. Il doit être le fruit d'une démarche partagée entre les courants politiques. L'homme étant la mesure de toute chose⁷⁹, il est clair que les succès et les échecs lui restent entièrement imputables. Il ne peut pas y avoir de modèle parfait qui puisse dépasser la maturité des hommes qui font l'histoire. Les quelques approches proposées ici restent donc limitées au bon vouloir des élites.

3.1.1 CONSTRUIRE UN ETAT JURIDIQUE ET MORAL :

Il nous a été donné d'expliquer comment l'Etat d'aujourd'hui est une coquille vide de contenu et de sens. Devant l'absence de lois et de règlements, l'informel est devenu la règle. Il y a lieu d'inverser la tendance et de redonner à l'Etat le pouvoir réel que la rue tend à lui arracher. Il y a cependant un écueil majeur à éviter : redresser l'Etat ce n'est pas bâtir des lois à connotation sécuritaire. Quel que soit le degré d'anarchie qui s'est installé, il existe chez chaque citoyen une conscience minimale qui lui indique en de nombreux points, la limite de l'acceptable a été franchie. Le règne du banditisme est de nature à inquiéter tout le monde. Construire un Etat juridique suppose de la pédagogie et de la méthode. La vie des citoyens doit être réorganisée et régie par des lois qui représentent à la fois un idéal de sécurité et d'intérêt général. L'exploration doit porter sur la forme de l'Etat, en particulier s'il s'agit d'opter pour un Etat unitaire décentralisé ou pour un Etat de type fédéral. La décentralisation et le fédéralisme sont

⁷⁹ Protagoras, philosophe antique

aujourd'hui dans le monde des mythes dans l'organisation politico-administrative des pays. Mais au fond, la question centrale est celle du bon niveau de responsabilités à déléguer aux collectivités.

D'un autre côté, l'appareil d'Etat lui-même doit se reprendre en charge. Le vide juridique frappe de très nombreux domaines. L'administration doit pouvoir s'autoréguler si elle veut être crédible aux yeux des administrés.

Si réglementer est indispensable, la réhabilitation de l'autorité de l'Etat passe non seulement par une meilleure redistribution territoriale et hiérarchique des rôles, mais aussi par la moralisation des services. Il est temps de sortir des schémas de concentration du pouvoir qui en réalité, loin de servir le chef dessert le pays et le régime qui le dirige. La loi doit pouvoir définir un code de bonne conduite et la justice doit pouvoir sanctionner la transgression de la loi. Une justice forte est une juste fondée sur l'exemplarité des gouvernants, mais aussi qui dispose des moyens matériels de son action. Elle doit pouvoir être suffisamment (on sait qu'elle ne l'est jamais totalement) indépendante, équitable pour tous, rapide et ferme dans ses décisions. L'appareil policier qui est l'auxiliaire doit être lui-même débarrassé des avatars de l'impunité, et la réhabilitation de la fonction policière est aussi un vaste chantier sur lequel doivent être investies des énergies et des moyens.

Enfin, il est indispensable que l'administration et la force publique soient débarrassées de toute velléité de politisation. Les carrières des personnels doivent obéir à des règles objectives et être couvertes par des garanties d'indépendance et d'équité.

3.1.2 RENFORCER LA DEMOCRATIE :

Devant l'ampleur du désastre des guerres civiles, d'importantes personnalités n'ont pas hésité à arguer que « la démocratie est un produit de luxe pour l'Afrique ; les sociétés africaines n'ont pas de tradition démocratique, elles doivent d'abord apprendre à faire des élections adaptées à leur culture avant de commencer à tenter l'aventure du multipartisme. » Sans douter de leur réel désir de voir la dictature disparaître du continent noir, mais aussi sans être naïf de leur volonté de toujours manipuler les consciences, il nous semble que de telles personnalités ont jeté l'opprobre sur des peuples qui ont longtemps vécu dans leurs âmes et chair, les affres du totalitarisme soutenu par les deux blocs sous la guerre froide.

Par ailleurs, contrairement à la thèse de bon nombre d'analystes, le processus de démocratisation de l'Afrique n'a pas pris naissance à l'occasion du sommet France-Afrique de La Baule en 1990. Leur vision réductrice oublie les luttes de résistance de nombreuses populations contre la colonisation puis contre la dictature, résistances souvent payées par le

sang de nombreux martyrs. Ces luttes ont sans doute contraint les dirigeants occidentaux, sous la pression de leur propre opinion publique, à dénoncer les régimes autocratiques qu'ils ont soutenus pendant plusieurs décennies.

Tout d'abord, il tient lieu de convenir que la démocratie a un crédo universaliste ; elle est une aspiration d'un peuple à la Liberté de soi, à la Justice et à plus de Participation dans la vie de la communauté résolument tournée vers le progrès. Ainsi posée, il est difficile de ne pas s'accorder, non seulement sur la définition, mais aussi sur les attentes des peuples africains. Car la démocratie est une dialectique, un mouvement positif. Tout le problème est celui du temps, c'est-à-dire de la manière dont le processus a été assimilé, enclenché et est conduit dans son contexte historique. Le contexte historique c'est celui de la crise d'une société plus pauvre que jamais à tout point de vue (économie, éducation, santé, culture...) en ce début de XXI^{ème} siècle. La démocratie est la voie royale qui s'est ouverte à ces peuples pour tenter de sortir de leur marasme. Il s'est trouvé hélas, que les élites ont instrumentalisé ce chemin au point de perdre le contrôle d'une manœuvre fuyant sous leurs pieds.

En réalité, ce qui manque c'est une conviction que la démocratie, considérée comme le moins mauvais des systèmes⁸⁰, est une condition de la paix et du bien-être social, qu'elle n'est pas seulement de pouvoir et de liberté. Les africains doivent se convaincre que la démocratie est aujourd'hui la meilleure voie de sortie qui leur soit donnée. Certes et comme toutes autres, elle a ses difficultés et ses pièges et, qu'elle a besoin d'un schéma clair. L'expérience des conférences nationales mérite d'être oubliée parce que après tout, dans les pays où elle a été tentée elle n'a pas produit de bons résultats et ailleurs, il n'a pas non plus été trouvé d'alternative viable. Elles ont marqué un désir incompressible de revisiter les lieux communs de la mémoire et d'abolition du passé pour jeter les fondements d'une démocratie pluraliste. Comme revendications, elles ont été des raccourcis pour accéder au pouvoir dans la mesure où elles ont consacré l'entrée en scène de nouveaux acteurs politiques. Replacé dans ce contexte, elles peuvent avoir servi à quelque chose.

D'une manière ou d'une autre, les prétendues transitions démocratiques ont été des épreuves de force. Ayant vite compris le besoin de démocratie, elles ont tiré la conclusion du besoin de Pouvoir, sans en avoir défini le comment. Ce qui a manqué ce n'est pas la création de la démocratie mais un schéma de démocratisation qui soit lisible et consensuel. Même en essayant d'élaborer des « règles minimales » pour la démocratie, la déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, n'a pas fait de pas en avant. On en est encore là aujourd'hui. Alors, il n'est pas trop tard de s'y mettre.

⁸⁰ Aristote, *La politique*, traduit par Jaen Tricot, Vrin Paris, 1982

Ceci étant, marquées de l'expérience des événements, les élites doivent s'engager courageusement et honnêtement dans de nouvelles tentatives de dialogue national. L'objectif à atteindre ne peut pas se situer sur quelques mois ou quelques années. C'est pourquoi, une feuille de route doit être établie sous la forme d'un pacte constitutionnel placé sous l'arbitrage et le concours des institutions internationales, notamment en l'adossant au COPAX ou au projet sécurité collective de l'UA. Toute la question c'est d'arriver à une évolution intellectuelle et morale qui amène les uns et les autres à accepter ce pacte comme une norme au-dessus du conjoncturel. Car hélas, c'est encore avec une facilité déconcertante que les constitutions sont montées et démontées dans ces pays. Il faut en effet rebondir sur les propositions du président Sassou Nguesso⁸¹. Une telle démarche considère qu'à partir du moment où nous sommes entrés dans un système dans lequel l'instabilité des uns entraîne le malheur des autres, il doit forcément y avoir des points de renoncement à la souveraineté traditionnelle des Etats au profit de l'acceptation d'une ingérence salvatrice pour la communauté. De plus en plus d'hommes politiques africains prennent conscience du décalage entre le modèle occidental et la société africaine.⁸² Il importe cependant que les approches de solutions ne soient pas un renoncement à l'idéal et aux principes fondamentaux de la démocratie.

Par ailleurs, pour être suffisamment lisible, deux tendances lourdes de la politique méritent d'être examinées avec toute l'objectivité qui convient : la gouvernance patrimoniale de l'Etat et le refus de l'alternance. Ces deux tendances sont soutenues d'une part, par la peur de la perte du pouvoir qui impliquerait « la fin d'une existence paisible » et, d'autre part, par la perversion qui caractérise toutes les élites politiques du monde. Il faut se rendre à l'évidence qu'à partir du moment où l'Etat est la seule source de revenus dans des systèmes d'économies de rente et que le passif de la gouvernance est souvent imputable à une poignée de profiteurs, la patrimonialisation de l'Etat reste une tendance toute naturelle et l'alternance est un moment de règlement de comptes. Et lorsqu'en plus le principe électoral est la victoire mathématique de la majorité sur la minorité, dans des Etats non encore accomplis culturellement à la démocratie, l'alternance n'est en réalité qu'une notion relative de l'instant qui voit la majorité supplanter (peut-être définitivement) la minorité. Le pacte dont il est question doit pouvoir envisager des solutions rassurantes de sortie de crise en même temps qu'il doit être dissuasif dans ses mesures. Le parcours de Nelson Mandela⁸³, prisonnier parvenu pacifiquement à la tête d'un Etat sorti de l'apartheid, nous offre un exemple élogieux qui a montré qu'à un tournant capital de son histoire, le destin d'un peuple repose sur le caractère visionnaire de ses élites.

⁸¹ Sassou Nguesso, « Pour un pacte panafricain contre l'agression », *Géopolitique africaine*, numéro spécial mars 2003

⁸² Arnaud DE ROULIN, *Le processus de démocratisation en Afrique et au Niger : Espoir ou désillusion ?*, Revue juridique et politique – Indépendance et coopération, Ediena, mai-août 1997, page 195

⁸³ Nelson MANDELA, *Un long chemin vers la liberté*, Fayard, Paris 1995

Au demeurant, il ressort que la situation actuelle appelle inéluctablement à des solutions de compromis garantissant l'alternance et le partage du pouvoir de nature à restaurer le dialogue et la confiance entre les acteurs politiques et les peuples. C'est à ce titre que le principe d'un statut particulier de l'opposition mérite d'être tenté. Il permettrait d'assurer à ceux qui n'exercent pas le pouvoir, la sécurité de leur personne, le financement et le libre exercice de leur activité politique, le dialogue avec le pouvoir, la participation et l'égalité des chances en matière d'alternance. Qu'il soit clair que contrairement à ce qu'en pensent les contradicteurs de la liberté dans les jeunes démocraties africaines, il faut une opposition forte et responsable, qui soit à la fois un contre-pouvoir et une force de proposition reconnue, qui doit être consultée chaque fois que l'intérêt supérieur de la nation l'exige, mais pour cela, il faut des préalables, notamment les garanties que seul peut permettre un statut légal de l'opposition. Quand on sait le poids important que l'opposition représente dans les pays, en raison des troubles que des mots d'ordre peuvent entraîner, on comprend que sa légitimité puisse être reconnue⁸⁴.

3.1.3 BATIR L'UNITE NATIONALE :

Autre défi des plus importants pour répondre à la problématique de l'ethnicité, la légitimation du pouvoir politique passe par la construction progressive d'un pacte social qui ait vocation d'être le fondement de l'unité nationale. Deux questions essentielles se posent, à savoir : Comment rendre les partis politiques véritablement représentatifs au plan national ? Comment préserver leur activité des dérives ethniques ?

D'abord, une conviction. Sans entrer dans les méandres de la sociologie rigoriste, on peut constater que ce qui distingue une ethnie d'une autre c'est un dialecte, des coutumes et une zone d'implantation. Toutefois, du moins en Afrique centrale d'aujourd'hui, l'Ethnie est une forme d'organisation sociale inachevée car elle n'a ni chef (élu ou désigné), ni projet social ; elle reste une mosaïque de familles, un lien de reconnaissance plus qu'une communauté de vie ; et dans la plupart des cas, la Tribu ou le Clan qui s'y rattache garde une valeur symbolique. L'acquis commun entre les ethnies au sein d'un Etat est cependant plus structurant et ressemble tout à fait à ce qui dans la connotation occidentale constitue le ferment d'une Nation : histoire et conscience d'être un même peuple appartenant à un même Etat dirigé par un gouvernement central⁸⁵ ; langues nationales de rencontre et langue officielle⁸⁶, difficultés et aspirations ; religion

⁸⁴ [Sous la direction du Professeur Louis BALMOND, Les interventions militaires françaises en Afrique, Ed A PEDONE, 1998](#)

⁸⁵ La théorie du refus des frontières tracées à la règle par la colonisation et coupant les ethnies entre différents pays tout comme celle de l'héritage des conflits ancestraux, sont aujourd'hui bien loin des préoccupations des peuples et des Etats de la région

⁸⁶ Exemple de la RDC : sur un territoire de 2.345.000Km² et plus de 45 millions d'habitants, on dénombre près de 250 ethnies et dialectes, mais seulement une langue officielle et 3 langues de rencontre parlées dans tout le pays, presque compatibles les unes et les autres.

et culture de rencontre⁸⁷. Dans l'Afrique traditionnelle déjà, la notion de Peuple a toujours été bien au-delà de celle d'ethnie et le pouvoir était régit par le dialogue et le consensus. Comme le souligne le président Sassou Nguesso « L'Afrique ancestrale était une Afrique profondément égalitaire, qui a vécu très longtemps – et bien avant la Révolution française – une forme de démocratie directe très élaborée. L'arbre à palabres en était le lieu symbolique ».⁸⁸

D'autre part, quand on se penche sur l'histoire des conflits récents, on se rend compte que ici et là on s'est souvent battu pour s'approprier un Etat dont on risquait de perdre le contrôle. Ce qui revient à dire que le problème de fond n'est pas celui de la haine de l'autre mais celui d'un égoïsme savamment instrumentalisé, sur fond de pauvreté et de crise de société.

Fort de ce qui précède, il apparaît que l'unité nationale doit se construire autour d'une approche de compromis entre la centralité de l'Etat et la diversité ethnique. Sans doute que dans de nombreux cas, elle passe par l'instauration, à des degrés divers, d'un système « d'Etat plurinational ou pluriethnique » au sein duquel les institutions de représentation seraient à deux vitesses. On imaginerait par exemple, un système parlementaire bicaméral dont la chambre basse serait issue d'un suffrage populaire des citoyens et la chambre haute, d'un vote discriminant hors partis politiques et représentant les composantes que pourraient être les régions⁸⁹. Comme le souligne Bernard Lugan, il s'agit, « au milieu de la désagrégation généralisée et de l'anarchie rampante, de retrouver le plus petit commun dénominateur sur lequel rassembler les hommes, pour ensuite construire en élargissant »⁹⁰. Il faut en effet se garder de faire à pieds joints le saut vers la « nation-unie, réconciliée avec elle-même », discours démagogique qui marque la situation actuelle.

En définitive, la construction d'un Etat-Nation est indissociable de la réussite du pays en matière d'éducation et de développement économique. Car le niveau de culture et le niveau du bonheur public⁹¹ déterminent le niveau de citoyenneté⁹².

3.2- COEXISTANCE PACIFIQUE ET INTEGRATION REGIONALE :

Résultat au plan collectif, d'une géopolitique de paix dans la région, l'instauration d'un climat de coexistence pacifique dans le cadre d'une intégration régionale réussie, passe par une

⁸⁷ La chrétienté est aujourd'hui en pleine expansion dans la région, elle a supplanté de loin les croyances ancestrales en pleine décadence, les mœurs sont largement dévoyés et occidentalisés bien que sans les moyens de les assumer

⁸⁸ Denis Sassou Nguesso, Cent ans de démocratie – Regards sur la démocratie, Revue politique parlementaire, p. 98

⁸⁹ Mwayila TSHIYEMBE, Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique, l'Harmattan, Paris, 2001

⁹⁰ Bernard LUGAN, God bless Africa: Contre la mort programme du continent noir, éd. Carnot, Chatou, 2003 pp.310-318

⁹¹ Burdeau Georges, L'Etat, Paris éd Seuil 1970, chap.5

⁹² Carré de Malberg, Contribution à la théorie générale de l'Etat, Paris, Sirey, 1920, p3

meilleure coordination des initiatives internes et externes concourant à la sécurité collective et d'un mécanisme concret de diplomatie préventive.

3.2.1 RATIONALISATION DES INITIATIVES

Comme nous l'avons vu, le processus d'intégration régionale, souffre d'une prolifération concurrente d'organisations au sein de la région. Ce qui entraîne une dispersion d'efforts et de moyens, mais aussi une totale incohérence de la démarche adoptée.

Il est souhaitable qu'une rationalisation de toutes ces organisations soit faite autour de la CEEAC. Ces différentes organisations, si elles correspondent à des problématiques particulières, ne sont pas pour autant des cadres suffisant pour promouvoir l'intégration. La CEEAC comporte l'avantage d'être l'organisation la plus large possible et aussi le correspondant légitime de l'UA. Elle représente un espace suffisamment cohérent, tant au plan géographique que démographique. Il lui revient tout naturellement d'être le porteur du projet de sécurité collective, pris au sens le plus large. Ainsi, les autres deviendraient des cadres de rencontre spécialisés au niveau des sous-zones et recentrés sur les questions particulières qui ont justifié leur création : la CEMAC pour les questions monétaires, la CGG pour les ressources maritimes, la CEPGL pour les ressources minières et hydrauliques inter-lacustres, pour les ressources forestières et hydrauliques.

Ces questions à elles seules sont des sources potentielles de conflits, mais plus que la contestation, c'est la non-administration des zones frontalières et l'absence d'une politique de solidarité qui est le leitmotiv des différends enregistrés ci et là. Certes, il faut se rendre à l'évidence que la CEEAC est pour le moment, un concept quasi virtuel dans la mesure où elle manque d'identité politique réelle et surtout de moyens financiers. Ce qui, comme l'analyse CDG AWOUMOU⁹³, explique que « d'un côté on a un mécanisme de paix et de sécurité viable adossé à une CEEAC qui attend toujours son démarrage effectif, et de l'autre côté une CEMAC dépourvue statutairement d'un mécanisme similaire mais qui a déjà déployé une force multinationale en RCA ».

Au demeurant, il n'empêche que, contrairement à la conclusion qu'en tire cette analyse⁹⁴, ou à celle similaire de A.D.OGOULAT⁹⁵ sur la CGG, il nous semble pertinent de promouvoir une démarche fédérative autour de la CEEAC. La sécurité collective ne doit pas être une simple approche géographique des questions conflictuelles, mais bien plus, une démarche globale qui

⁹³ CDG AWOUMOU, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », Enjeux, N°17, octobre-décembre 2003, pp.23-33

⁹⁴ Op. cit. « Il apparaît donc cohérent que, plutôt que de s'obstiner dans une logique de dispersion d'une énergie diplomatique, économique et humaine disponible en faible quantité, on gagnerait à rattacher le mécanisme de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale à la CEMAC »

⁹⁵ A.D.OGOULAT, « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », Norois, n° 180, 1998.

s'affranchit du cloisonnement des centres d'intérêts particuliers. Au travers de la convention de financement du COPAX conclue en janvier 2003 entre l'UE, la CEEAC et la CEMAC, l'exigence de la rationalisation semble bien vouloir s'imposer, car les partenaires européens ont insisté sur la nécessité de fondre les deux organisations en une seule en ce qui concerne la politique de sécurité collective. Il reste en cela, bien compris que les processus initiés au travers des différentes organisations gardent leur actualité et méritent d'être renforcés, car ils représentent une porte d'élargissement du dialogue nécessaire avec les Etats et organisations extérieurs à la région (processus de Dar-es-Salam sur les grands lacs, processus d'Abuja sur le golfe de Guinée, processus de Brazzaville sur les forêts d'Afrique centrale,...).

3.2.2 CODIFICATION D'UN MECANISME DE DIPLOMATIE PREVENTIVE

Dans l'architecture désormais traditionnelle, d'une politique de sécurité collective, la diplomatie préventive est le premier pilier de la prévention et de la gestion des conflits. Depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses organisations interétatiques ont conclu, sous divers noms et formes, des accords qui ont en commun d'être à la fois des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle. L'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier ne sont pas restées en marge de cette démarche. Ainsi ont été conclus, le pacte de non-agression et le pacte d'assistance mutuelle des pays membres de la CEEAC. Les autres organisations de la région : CEMAC, CEPGL, CGG ont entamé des démarches similaires. Au niveau continental, le pacte de non-agression et de défense commune de l'UA est admis également comme élément structurant du COPAX.

Sans revenir sur le cours des réflexions et débats ayant soutenus la signature de ces documents, il nous sied utile de relever qu'il semble hélas, que les africains hésitent encore à faire de la diplomatie préventive une démarche concrète. Des réflexions et des suggestions louables existent. Nous souhaitons rappeler ici deux parmi tant d'autres, celle du président Sassou-Nguesso⁹⁶ et celle du professeur Charles Zorgbibe⁹⁷.

Au regard de ces réflexions, le texte de l'UA, adopté le 31 janvier 2005 Abuja, nous semble ne pas être suffisamment engagé, et la codification d'une politique africaine de défense commune n'en est encore qu'à l'état de déclaration⁹⁸. Bien plus que ces deux textes, une « Charte de la diplomatie préventive et du maintien de la paix », telle que la nomme Charles Zorgbibe, est une démarche de codification d'un mécanisme complet couvrant tout le spectre

⁹⁶ Sassou-Nguesso, « Pour un pacte panafricain contre l'agression », revue Géopolitique africaine, numéro hors-série, mars 2003

⁹⁷ Charles Zorgbibe, Pour une charte africaine de la diplomatie préventive, Revue Géopolitique africaine

⁹⁸ Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité, deuxième session extraordinaire de la conférence de l'union africaine, Syrte Lybie, 27-28 février 2004.

que comporte le phénomène d'escalade de la violence. Il s'étend, suivant une approche de continuum, de la définition de règles minimales de coexistence pacifique entre les Etats et de stabilisation au sein des Etats, jusqu'aux conditions et modalités applicables aux situations de soutien de la paix et de reconstruction d'Etats sortis de conflits.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les éléments structurants de ces propositions, mais surtout de souligner que l'heure est venue, pour les africains, de sortir des déclarations nouées de bonnes intentions et qui restent lettre morte. La prise en compte de divers degrés que comportent la notion de prévention (précoce ou ultime), permet en effet d'adapter les mécanismes et les moyens d'action à l'évolution d'une situation, fût-elle complexe. Un important éventail de mécanismes est ainsi envisagé : observation et analyse prévisionnelle, coopération militaire, institutionnalisation du dialogue, maîtrise des armements et des activités militaires privées, stabilisation des frontières, prépositionnement et projection anticipée des forces, ... Comme le souligne Michel Rocard, plus que d'un pacte de non-agression, il s'agit d'envisager l'organisation d'un système de solidarité inter-Etats africains contre les tensions⁹⁹. Pour ainsi dire, l'architecture d'une doctrine de sécurité préventive collective.

eci étant, il demeure enfin qu'un système de sécurité réellement préventif, ne peut être efficace que dans un cadre de supranationalité qui puisse permettre de s'affranchir des pesanteurs conjoncturelles des Etats. Il ya fort à craindre que l'approche actuelle de la haute-main des chefs d'Etats et de Gouvernements soit source de léthargie. C'est en cela que Charles Zorgbibe propose le glissement explicite vers un système de sécurité « coopérative » qui nécessiterait indubitablement d'enrichir d'une profonde contribution africaine, le domaine du droit international public, notamment en matière d'ingérence.

3.3- EVOLUTION DU CONCEPT RECAMP :

Dans le volet « constitution des capacités militaires », l'Afrique centrale n'est pas en marge de l'élan de générosité des puissances qui emboîtent le pas à l'ONU et aident l'Afrique dans sa quête d'une capacité endogène de maintien de la paix : France, Grande-Bretagne, Belgique, États-Unis, Canada, Portugal...pour ne citer que quelques uns. Au nombre des grandes initiatives, le programme RECAMP est actuellement le plus important pour la mise en œuvre de la future brigade régionale en attente¹⁰⁰.

Après « Gabon 2000 », la CEEAC accueille de mai à juillet de cette année, un nouveau cycle majeur de planification et de conduite d'une opération multinationale de maintien de la paix.

⁹⁹ Michel Rocard, Un système de solidarité entre les Etats, Revue Géopolitique africaine, n° juin 2003

¹⁰⁰ Paul Elton NZAOU, Vers la création d'une armée panafricaine : la force africaine de paix, l'Harmattan, Paris 2001

Ce rendez-vous est une épreuve de vérité pour les armées de la région car le calendrier fixé par l'UA court déjà, les Etats doivent donc faire la preuve de leurs capacités propres.

Ceci étant, et quels que soient les résultats qui en sortiront, l'avenir de ce concept encore aujourd'hui outil de la politique africaine de la France, est un enjeu essentiel. Au terme d'une dizaine d'années d'expérimentation, l'avenir du Recamp se joue aussi bien sur l'évolution de ses leviers d'action que sur la stratégie d'intégration régionale et de positionnement par rapport aux autres initiatives.

3.3.1 RENFORCEMENT DES LEVIERS D'ACTION:

✚ Mise à niveau des armées de chaque Etat :

La préoccupation essentielle qui se pose à la constitution des capacités militaires de maintien de la paix est celle de l'état actuel des armées de la région. Plus qu'un simple problème de logistique¹⁰¹, il s'agit en réalité d'un délabrement qui a été évoqué dans la première partie de l'étude. On ne doit pas se satisfaire d'un ramassis d'effectifs impossibles à mobiliser dans le temps nécessaire d'une crise.

L'exemple de la FOMUC montre bien que, même déployée, la force régionale n'a pas été un seul instant capable d'empêcher le renversement des institutions en place à Bangui, par une rébellion en guenilles. Comme dans le cas de la MUNICI pour la CEDEAO en 2001, les difficultés à projeter une force locale ont servi de prétexte à une intervention française qui n'a pas toujours été la bienvenue et qui, au-delà du maintien de la paix, pose un problème éminemment plus politique qu'humanitaire. Ici comme là-bas, les forces africaines se sont trouvées en position de « sous-traitance » de l'intervention française. C'est pourquoi, dans le cadre du processus d'intégration, il doit être exigé de chaque Etat partie, un contrat opérationnel au bout duquel il y aurait un mécanisme de certification des capacités. La création d'une force en attente sous le modèle d'une unité organique stationnée quelque part dans la région, nous semble être une idée hors du temps et trop couteuse en soutien. Qu'on ne s'y trompe, la force en attente sera une aptitude de circonstance (selon la situation du moment) à mutualiser des capacités existantes dans les pays ou ne le sera pas.

Par ailleurs, il ya lieu de lever certaines équivoques qui ressortent de l'étude des documents préparatoires à la mise sur pied de la future brigade régionale. Il s'agit notamment de bien distinguer l'Etat-major régional qui est une structure de planification stratégique, donc technique, d'un Comité militaire qui serait un organe de représentation politico-militaire des différents Etats. De même, il n'est pas efficace d'envisager la bascule d'un Etat-major

¹⁰¹ Intervention de Jean DE GLINIASTY, Directeur des Nations Unies et des organisations internationales au ministère des affaires étrangères en France, discours au séminaire opérationnel inaugural de Recamp tenu à Dakar les 22-23 octobre 1997

stratégique en Etat-major opératif. Contrairement au stratégique, l'opératif (commandement de l'opération ou de la force mandatée) doit relever davantage d'une logique conjoncturelle, donc répondant à la situation du moment et en fonction de la participation ad-hoc des Etats.

Enfin, il est par indispensable que l'Afrique centrale se remette de ces querelles et accepte le leadership de certains Etats tels que le Cameroun et l'Angola, qui semblent être les seuls capables d'être nations-cadre d'une opération de maintien de la paix dans la région. A la différence de la CEDEAO, mobilisée autour du Nigéria et du Ghana, la CEEAC souffre d'un manque de synergie.

✚ Implication des gendarmeries régionales au maintien de la paix :

Autre perspective : la création en 2002 de la Cour Pénale Internationale (CPI) et l'expérience de l'Union européenne dans la gestion de la crise des Balkans méritent également de nourrir une réflexion sur la participation des forces de gendarmeries à l'architecture du maintien de la paix.

L'insertion d'une force de police au sein de la FOMAC sous la forme d'une « unité prévôtale et d'investigation »¹⁰² nous paraît opportune dans le cadre du concept Recamp. Sans être permanente, cette force de police composée selon les besoins, de modules de police judiciaire ou de maintien de l'ordre, serait utile dans la lutte contre la criminalité organisée qui alimente les conflits (trafics d'êtres humains, de drogue, d'armes, de mercenaires) et dans le contrôle des foules, notamment dans les phases « grises » pré et post-conflit, pour soutenir l'administration du pays, appuyer l'action de la police locale ou accompagner la reconstruction. Elle serait ainsi appelée à intervenir sur un large spectre de missions, en accompagnement des forces armées ou en unité autonome.

La mise en œuvre de cette unité, qui s'appuierait sur l'organisation des gendarmeries africaines (OGA), s'insère naturellement dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne et pourrait être sous-tendue par la signature d'une convention de partenariat entre la CEEAC et la CPI. Elle constitue par ailleurs un prolongement de l'engagement de la gendarmerie française au sein de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), notamment dans le cadre de son approche de la gestion civile des crises¹⁰³. Comme le souligne Philippe Franceschi¹⁰⁴, il s'agit d'une réalisation concrète, en adéquation avec la feuille de route adoptée en mars 2005 par l'UA concernant la composition des cinq brigades régionales, ainsi qu'avec le principe de lutte contre l'impunité affirmée dans le pacte de non-agression et de

¹⁰² Philippe FRANCESCHI, « Pour la création d'unités prévôtals interafricaines », article publié dans le N°18 de la revue « Géopolitique africaine »

¹⁰³ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, *Afrique : les stratégies française et américaine*, éd. Etudes africaines, l'Harmattan, Paris mars 2004, p. 343

¹⁰⁴ Philippe FRANCESCHI, op. cit.

défense commune de l'UA. Dans les articles 3-d et 6-b les parties s'engagent à adopter toutes les mesures nécessaires pour prévenir et lutter contre les « crimes de guerre » et à en rechercher les auteurs.

A la suite de la signature de la convention portant création de l'OGA à Dakar en 2003, le processus de mise en œuvre de cette organisation mérite d'être accéléré (ratification par les Etats et mise en place des bureaux régionaux). Neuf pays sur les onze que compte la région, disposent d'une gendarmerie ou d'une force similaire de police à statut militaire. Il faudra simplement que soit créée dans les meilleurs délais, un dispositif de formation et d'entraînement commun destiné à développer une doctrine d'emploi et les capacités des forces. Le Cameroun et l'Angola possèdent de centres d'entraînement performant pour les forces mobiles, le Gabon est susceptible d'accueillir une formation de cadres de niveau Etat-major et le Congo est candidat à la création d'un stage pour les unités prévôtales.

3.3.2 EUROPEANISATION ET POSITIONNEMENT INTERNATIONAL :

La propension de la France pour la prévention et la gestion des conflits en Afrique est le signe d'un fort engagement qui trouve sa place dans la stratégie de ce pays en tant que puissance mondiale. L'Afrique centrale compte au nombre des tous premiers cercles d'intérêts stratégiques; elle est pour la France et pour l'Europe un enjeu déterminant. Le RECAMP a beau être une aide aux Etats africains, il n'en demeure pas pour autant qu'il est d'abord un outil de la politique africaine de la France¹⁰⁵. Et de ce fait, les actions qui en découlent sont dépendantes des aléas de la position française dans chaque Etat et au gré des événements. Une bonne appropriation du Recamp par les africains, passe donc par un réel effort de désintéressement et une meilleure coordination avec les initiatives proposées par d'autres puissances.

Dans les termes officiels même du concept, l'insertion du Recamp au sein du dispositif plus large de la PESD est un premier pas à encourager. Mais il importe que cette démarche soit effectivement européenne et pas seulement franco-européenne. Si l'on en croit M. Aldo AJELLO, « l'Union européenne, par la voix de son haut représentant pour la PESC, Javier Solana, a donné son accord à cette approche, qui correspond au rôle que pourrait jouer la défense européenne en Afrique »¹⁰⁶. Et pourtant, on constate que la France ne démord pas de sa vision de leadership de cette initiative. D'une part, elle n'a pas l'intention de renoncer aux accords bilatéraux de défense conclus du temps de la guerre froide avec certains pays de la région, et d'autre part, elle envisage de redéployer le commandement de ses forces pré-

¹⁰⁵ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, *Afrique : les stratégies française et américaine*, éd. Etudes africaines, l'Harmattan, Paris mars 2004, p.219-221

¹⁰⁶ Aldo AJELLO représentant de l'Union Européenne, discours à la conférence d'initialisation du cycle RecampV, Paris, septembre 2005

positionnées auprès de chaque régionale du continent¹⁰⁷. Tel que le souligne certains analystes, on a les deux versants actuels de la position française en Afrique : d'un côté, la recherche d'une caution institutionnelle de l'UE et de l'UA ; de l'autre, on ne touche pas aux acquis traditionnels. On peut donc se demander jusqu'où peut aller ce virage stratégique quand on connaît les relations très particulières de la France avec certains pays¹⁰⁸. De la gestion de cette question dépendra la nécessaire cohérence de la politique des puissances dans la région. Une lueur d'espoir existe au regard des premiers actes accomplis dans ce sens et qui tendent à renforcer le partenariat entre la France et les autres acteurs (ONU, G8, UE). Si l'on en croit Niagalé Bagayoko¹⁰⁹, la collaboration franco-américaine est sur le point de devenir l'épine dorsale du Recamp à travers « l'initiative P3+ », accords signé en 2003 entre plusieurs donateurs.



Conclusion :

Comprendre la situation de l'Afrique centrale est indissociable d'une certaine historiographie de la géopolitique des peuples et des Etats de la région, vue comme facteur déterminant de la mémoire collective et des rapports de vie et de lutte d'influences entre les acteurs.

Plus de 40 ans après les indépendances, le sort de l'Afrique centrale, autrefois noyé dans les torrents tumultueux des discours anti-néocolonialistes, est désormais entièrement entre les mains de ses propres élites. Presque partout, la nature du pouvoir politique, la lutte pour l'alternance et pour une démocratisation mal préparée, adossée à une mauvaise gouvernance qui s'accapare et fragilise l'Etat, alimentent les frustrations identitaires et continuent d'entretenir des foyers de tensions. Dans ces Etats vivant essentiellement d'économies de rente, ballotées au gré des prix des matières premières, l'appropriation de l'Etat est un enjeu essentiel de la vie politique. L'urbanisation sauvage, la déscolarisation, le chômage et le développement exponentiel de la toxicomanie et de la criminalité transfrontalière sont des terrains sur lesquels se liquent des antagonismes de plus en plus aveugles. Crise de l'Etat, crise de société et crise de la démocratisation, tendent à légitimer le recours à la violence comme moyen de conquête du pouvoir et de la justice sociale.

¹⁰⁷ Suivant les propos du général de corps aérien MASSON, s'exprimant au nom du Chef d'Etat-Major des Armées, le 8 juin 2004, les grandes lignes des modifications du dispositif militaire français visent à s'adapter au découpage du continent en plusieurs sous-régions, chacune d'elles correspondant en règle générale à une organisation sous-régionale. Dans chaque sous-région, le commandement des forces françaises sera assuré par un Officier Général, qui sera l'interlocuteur des autorités de la sous-région en matière de sécurité et de contribution au maintien de la paix.

¹⁰⁸ Emmanuel LECLERE, RECAMP 5 : Exemple du virage stratégique militaire de la France en Afrique ?, Radio-France Inter, Chronique du 27 septembre 2005

¹⁰⁹ Niagalé BAGAYOKO-PENONE, op. cit. pp.481-482

Dans ce capharnaüm d'heurs et de malheurs, la lutte des puissances mondiales se joue au sein des Etats pour la convoitise des richesses du golfe de guinée et des grands lacs, en profitant des antagonismes internes. Alors que la France tente de se repositionner plus solidement dans cette région majoritairement sous son influence, les Etats-Unis déploient une politique offensive d'opportunités et n'hésitent pas à contrecarrer les intérêts français. Washington envisage de tirer de la région le quart de ses importations pétrolières. Ainsi, une recomposition géopolitique de l'Afrique centrale se joue au profit de l'Afrique médiane ou Mittel Africa, zone ouest-est allant de l'Océan atlantique à l'Océan indien et qui comprend l'Afrique centrale et l'Afrique orientale¹¹⁰.

Le processus de sécurité collective, initié depuis quelques années par l'ONU à travers l'UA, tend à soutenir l'aboutissement des accords de paix conclus par les belligérants. La CEEAC est aujourd'hui engagée, avec l'appui du programme Recamp, dans la construction de capacités politiques et militaires de prévention et de gestion des crises. Une avancée significative est enregistrée. Mais là aussi, la prolifération concurrente d'autres initiatives extérieures ou internes à la région, montrent à quel point l'intégration régionale est encore un vœu pieux. Toutes ces initiatives gagneraient donc à être rationalisées. D'une part, le programme Recamp doit être replacé dans le cadre de la coopération PESD avec l'UA, et d'autre part une meilleure coordination doit être recherchée avec les autres puissances. De même, la CEEAC doit être le levier fédérateur du processus, et les autres organisations de la région, des cadres de dialogue pour les questions particulières.

Il reste enfin, que le principal défi de la paix est la construction de l'Etat et le renforcement de la démocratie. L'invention d'un nouveau pacte républicain, débarrassé de tout stéréotype et fondé sur la prise en compte de la diversité ethnique et des avatars du sous-développement nous paraît être la principale clé de sortie de crise. Ce qui revient à considérer la bonne gouvernance comme un élément central de la stabilité. Car au final, l'édification d'une démocratie pacifique reste liée à la rapidité avec laquelle les réformes économiques engendrent des bénéfices palpables.

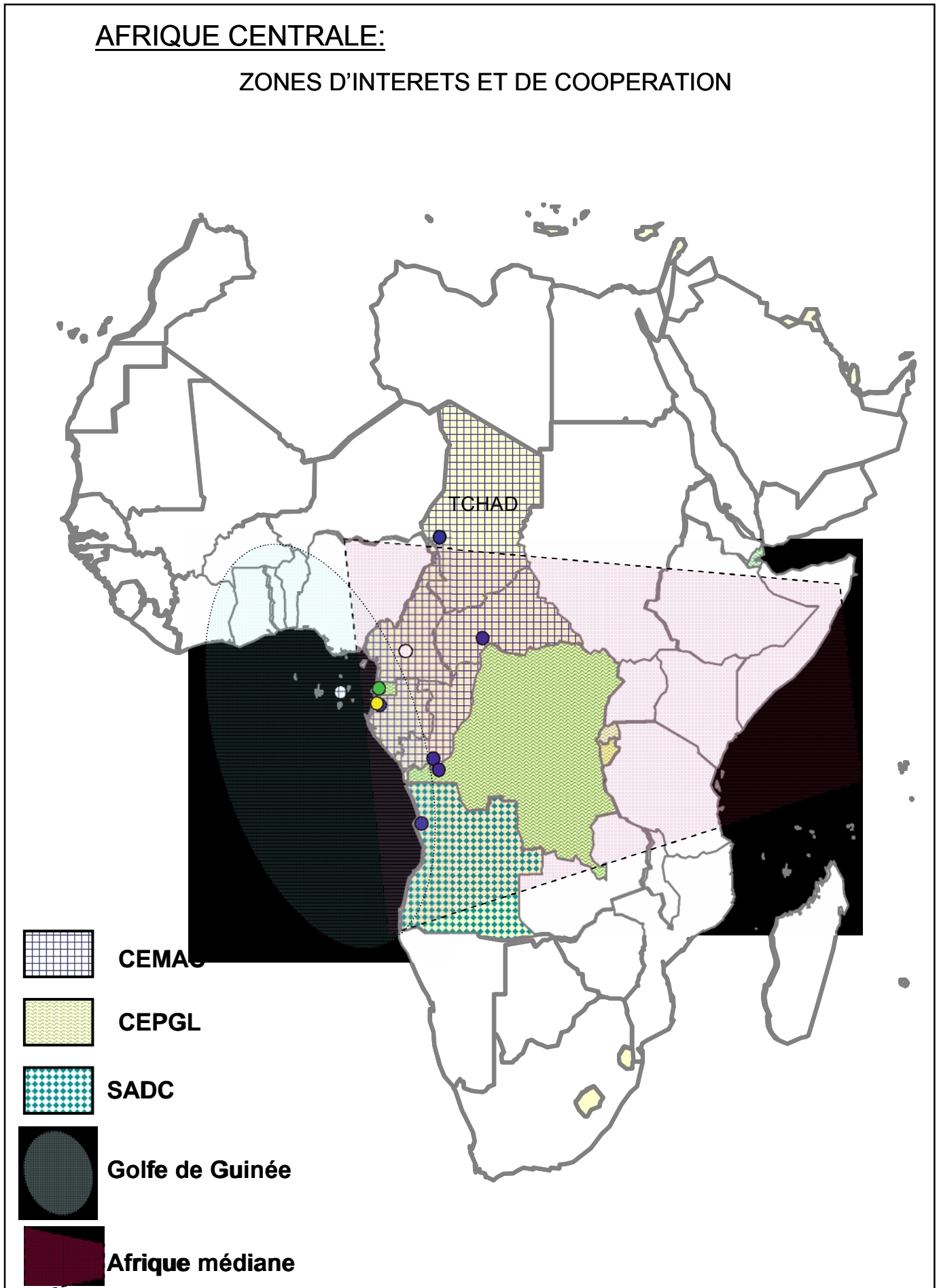
A l'heure d'une mondialisation qui ne l'a que trop marginalisé, le temps de l'Afrique centrale est compté. D'un point de vue historique, il semble peut-être qu'à quelque chose malheur est bon. Il est en effet peu d'exemples dans l'histoire des hommes, que des avancées importantes aient été réalisées dans la paix. Comme l'a écrit Alexandre Sanguinetti, la violence et la guerre ont souvent (hélas) été la matrice des sociétés¹¹¹. Il faut souhaiter que tout ce sang versé devienne le ferment d'une véritable prise de conscience. Après tant de chaos, les leçons semblent désormais évidentes à tirer. Car l'avenir n'appartient pas à ceux qui prennent des libertés avec lui.

¹¹⁰ Mwayila TSIYEMBE, Géopolitique de paix en Afrique médiane, l'harmattan, Paris 2002, pp46-47

¹¹¹ Alexandre Sanguinetti, Histoire du soldat, éd. Ramsay, Paris, 1979

ANNEXES :

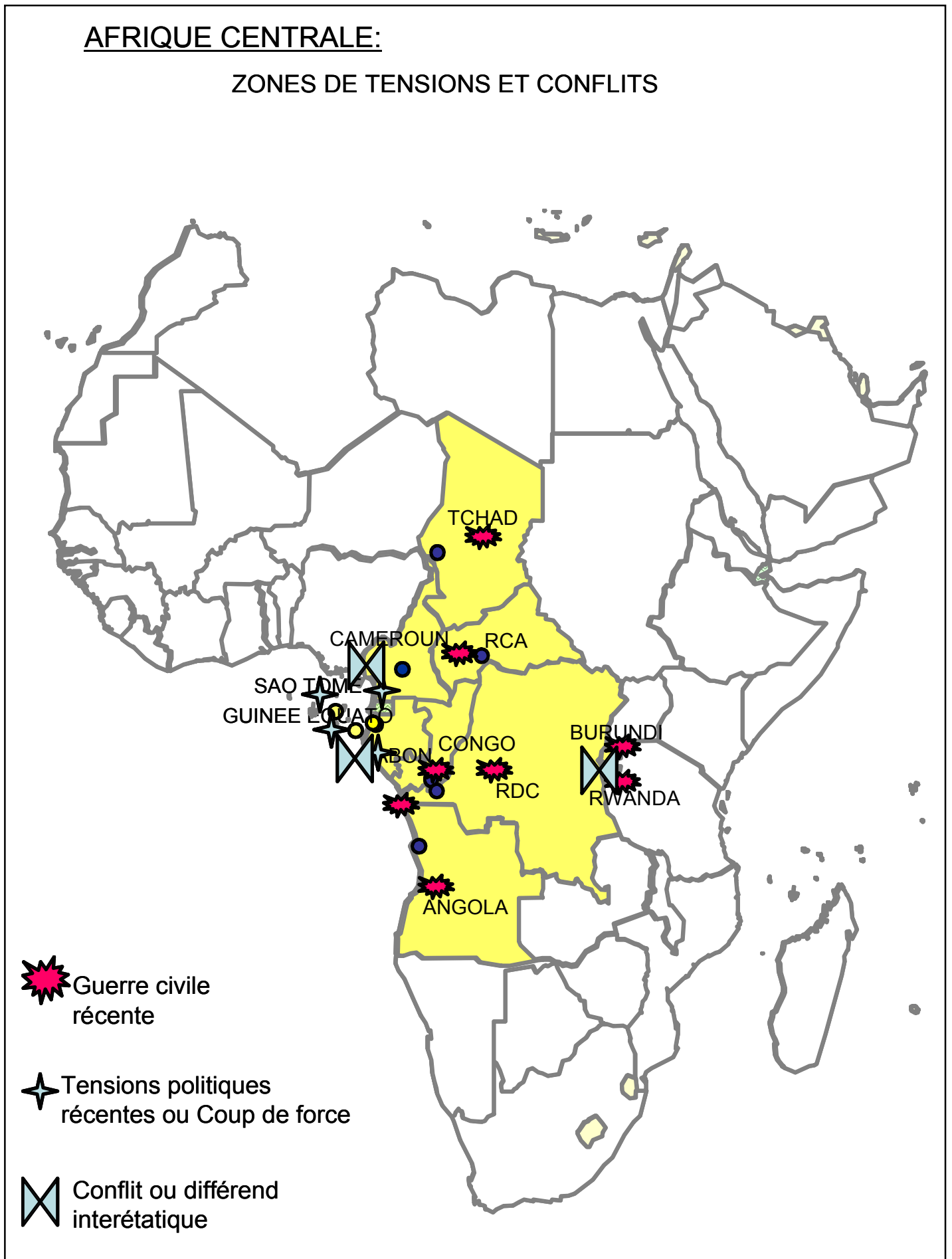
1. CARTE :



2. CARTE

AFRIQUE CENTRALE:

ZONES DE TENSIONS ET CONFLITS



BIBLIOGRAPHIE :DOCUMENTS OFFICIELS :

- ✚ Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Libreville, 18 octobre 1983
- ✚ Pacte de non agression des Etats membres du Comité Permanent des Nations-Unies pour Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), 1994
- ✚ Les Questions de Sécurité en Afrique centrale, Yaoundé, 8 juillet 1996
- ✚ Décision n°001/Y/fév. des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Afrique centrale, créant le Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), Yaoundé, 25 février 1999
- ✚ Décision n°001/CCEG/IX/99 des chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC, intégrant le COPAX au sein de la CEEAC, Malabo, 26 juin 1999
- ✚ Protocole relatif au Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique centrale, Malabo, 24 février 2000
- ✚ Pacte d'assistance mutuelle des pays membres de la CEEAC, Malabo, 24 février 2000
- ✚ Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine, Abuja, janvier 2005
- ✚ Déclaration de Brazzaville sur la coopération pour la paix et la sécurité en Afrique centrale
- ✚ Déclaration de Bata sur la promotion de la démocratie, de la paix et du développement durable en Afrique centrale
- ✚ Déclaration de Yaoundé sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale
- ✚ Déclaration de Libreville sur l'agenda économique et social de l'Afrique à l'orée du troisième millénaire, 19 janvier 2000
- ✚ Déclaration de Dar-Es-Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, novembre 2004

OUVRAGES :

- TSHIYEMBE Mwayila, L'Etat postcolonial facteur d'insécurité en Afrique, Présence africaine, Paris 1990
- MEDARD J. F., L'Etat patrimonialité, Politique africaine, 1990
- WALIGGO J.M., Le développement de la démocratie en Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994
- MBONIMPA Melchior, Ethnicité et démocratie en Afrique : L'homme tribal contre l'homme citoyen ?, l'Harmattan, 1994
- BAZENGUISSA Rémy, L'Afrique, mythes ou réalités d'un continent, Le Cherche Midi éditeur 1995.
- AKINDES Francis, Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Ed. Kartahala, 1996
- SECK Cheikh Yérim, Afrique : Le spectre de l'échec, l'Harmattan, Paris 2000
- KOA ATENGA Camille, Les armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme, Paris, Edicef, 1996
- SONI-BENGA Paul, Les dessous de la guerre au Congo-Brazzaville, l'Harmattan, Paris 1998
- BRAECKMAN Collette, L'enjeu congolais, Fayard, Paris 1999
- BAZENGUISSA-GANGA Rémy (dir), Les Congos dans la tourmente, coll. Rupture-Solidarité n°2, Karthala, Paris, 2000
- BAYART Jean-François, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Fayard, Paris juillet 2000
- NZAOU Paul Elton, Vers la création d'une armée panafricaine : la force africaine de paix, l'Harmattan, Paris 2001
- TSHIYEMBE Mwayila, Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique, l'Harmattan, Paris, 2001

- LE FLOCH-PRINGENT Loïk, *Affaire Elf: affaire d'Etat*, entretiens avec Eric Decouty, Ed. Le cherche midi, Paris octobre 2001
- MOKILI DANGA KASSA Jeannôt (dir), *La crise congolaise : enjeux et reconstruction nationale*, GRAPPE, l'Harmattan, Paris, sept. 2002
- MAMMADU Baadikko, *Françafrique : L'Afrique postcoloniale en question*, l'Harmattan, Bruxelles, avril 2002
- TSHIYEMBE Mwayila, *Géopolitique de Paix en Afrique médiane*, l'harmattan, Paris 2002
- KIBINDE MOUANDA Virginie, *Au soleil noir du Cabinda*, éd. Transbordeurs, Paris, 2002
- FRANCAERT Loup, *Maîtriser la violence, une option stratégique*, Economica 2^o éd., Paris, juin 2002
- BRAECKMAN Collette, *Les nouveaux prédateurs : politique des puissances en Afrique centrale*, Fayard, Paris 2003
- LUGAN Bernard, *God bless africa ou Contre la mort programme du continent noir*, éd. Carnot, Chatou, 2003
- BAGAYOKO-PENONE Niagalé, *Afrique : les stratégies française et américaine*, éd. Etudes africaines, l'Harmattan, Paris mars 2004
- MASSENGO Gualbert P. D., *L'Economie pétrolière du Congo*, l'Harmattan, Paris, janvier 2005

ARTICLES ET REVUES :

- AKIONDO Norman «Tour d'horizon des conflits en Afrique », *Revue Désarmement des Nations Unies*, 1991
- GHALI Boutros, « Agenda pour la paix », 1994
- WEMBOU M.C.D « A propos du nouveau mécanisme de l'OUA sur les conflits », *Revue Afrique* 2000 février 1994.
- WALIGGO J.-M., *Le développement de la démocratie en Afrique*, Zaïre-Afrique, Economie-Culture-Vie sociale, mars 1994
- PHILPOT John, « Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda: la justice trahie », Association américaine de juristes, Montréal, Québec, Octobre 1995
- GALLOIS Martine-Renée, GRUENNAIS Marc-Eric, *Des dictateurs africains sortis des urnes*, Le Monde diplomatique, 1997
- ANGO P.Ela, « Menace sur l'équilibre régional en Afrique Centrale : le conflit frontalier camerouno-nigérian », *Défense nationale*, n° 4, avril 1997.
- LACOSTE Yves, « Géopolitique d'une Afrique médiane : des grands lacs au fleuve-Congo », *Revue Hérodote* n°86-87, novembre 1997
- PRUNIER Gérard, « La crise du Kivu et ses conséquences dans la région des grands lacs », *Revue Hérodote* n°86-87, novembre 1997
- OGOULAT A.D., « Les États de la façade atlantique de l'Afrique et la mer aujourd'hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques », *Norois*, n° 180, 1998.
- *Afrique contemporaine*, numéro hors-série : Les milices politiques dans les affrontements, Paris, 1998
- QUILES Paul, « La France et la sécurité en Afrique », *La Revue internationale et stratégique*, Paris, IRIS, printemps 1999
- PASCALINI Valérie, « L'évolution des conflits en Afrique : L'Afrique entre guerre et paix », *Revue internationale et stratégique*, n°33, printemps 1999
- HUGO Sada, « L'Afrique entre guerre et paix », Paris, *Revue Internationale et Stratégique* – LEYMARIE Philippe, « Séisme dans le pré carré », *Le Monde diplomatique*, février 2000
- BAZENGUISSA-GANGA Rémy et YENGO Patrice, *La popularisation de la violence politique au Congo*, *Politique africaine* n°73, Paris, mars 1999
- THIRIOT Céline, *Trajectoires de libération en Afrique contemporaine – La démocratisation en Afrique noire dans les années 1990 : l'hypothèque militaire*, Karthala et ASC, 2000
- DE SARDAN Jean-Pierre-Olivier, *Dramatique déliquescence des Etats en Afrique*, *Le Monde diplomatique*, février 2000

- MARIN Cécile et REKACEWICZ Philippe, « Afrique, continent ravagé », Le Monde diplomatique, janvier 2000
- NORLAIN Jacques, « La politique militaire de la France en Afrique », Revue de défense nationale, juin 2000
- RIVIERE Philippe, « Comment limiter la prolifération des armes légères en Afrique ? », in le monde diplomatique, janvier 2001
- Commission Economique pour l'Afrique & Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale, « Intégration: quelles avancées depuis Malabo (1999) ? », rapport 2002
- HARSCH Ernest, « Face au désengagement des grandes puissances, l'Afrique renforce ses capacités de maintien de la paix », Afrique Relance ONU 2002
- OGOULAT Albert-Didier, « La guerre civile en Angola et la politique étrangère des Etats-Unis », Ann Talbot, 13 avril 2002
- Les Cahiers de Mutations, n°15, collectif, Conflits et réfugiés en Afrique centrale, Yaoundé, sept 2003
- Sassou Nguesso, « Pour un pacte panafricain contre l'agression », Revue Géopolitique africaine, numéro hors série, 2003
- CHOUALA Yves Alexandre « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale : fondements, enjeux et perspectives », GRAPS / CEAN-IEP, 2004
- ABRAMOVICI Pierre, « Activisme militaire de Washington en Afrique », in le Monde diplomatique, juillet 2004
- MOUANDA KIBINDE Virginie et POURTIER Roland, « L'Afrique équatoriale, centre malade du continent », compte-rendu du Café géopolitique, Paris 14 octobre 2004
- GOSSE Anne-Marie, « Les médias dans les conflits en Afrique centrale », centre de recherche sur la paix, institut catholique de paris, mars 2004
- MARJANOVIC Vladislav, « Une nouvelle course vers les colonies ? », in Le monde diplomatique, 1^{er} mars 2004
- ONOHILO Souley, « Le Golfe de Guinée et ses enjeux », Le Messager (Douala), 26 Juillet 2005
- AWOUMOU C.D.G., « Repenser le développement africain : le Golfe de guinée face aux convoitises », intervention à l'assemblée générale du CODESRIA, Maputo Mozambique décembre 2005
- Dr. EBOLO Martin Dieudonné, « Lusophonie en Afrique : histoire, démocratie et intégration africaine », Maputo Mozambique, intervention à l'assemblée générale du CODESRIA 12-14 mai 2005
- de non agression et de défense mutuelle, Bangui 22 Février 2006
- FRANCESCHI Philippe, « Pour la création d'unités prévôtales interafricaines », Géopolitique africaine, mai 2005
- ZORGBIBE Charles, Entretien avec THABO Mbeki, « La transformation du continent doit impliquer les peuples », In Revue Géopolitique africaine,
- ZORGBIBE Charles, « Pour une charte africaine de la diplomatie préventive », In Revue Géopolitique africaine,
- STEFAAN Smis & SASKIA Van Hoyweghen, « Vers une Afrique Centrale sans Etats - Quelques réflexions », AFRICA FORUM, Centre des études africaines de Bruxelles
- Séminaire AITEC, « Les multinationales du pétrole en Afrique », GRESEA/IRENE, <http://www.globenet.org/aitec>

THESES TRAVAUX DE RECHERCHE :

- CERI-FNSP n°13, Milices et bandes armées à Brazzaville, enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés, Paris, avril 1996
- GRANDVOINET Hélène et Schneider Hartmut, La gestion des conflits en Afrique, un défi permanent, Paris, OCDE, 1998
- BRUNNER Raymond, Processus et limites de la démocratisation en Afrique subsaharienne, Mémoire de géopolitique CID, 2001
- POURTIER Roland, L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : perspectives de reconstruction et d'intégration, Etude réalisée pour le compte l'Initiative OCDE pour l'Afrique Centrale, juin 2003

- Golfe de Guinée : les nouvelles attentes : Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire France-Afrique centrale au Gabon, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe, 30 octobre - 6 novembre 2003
- BOJKO Miroslav, Analyse et typologie des conflits Sub-sahariens, Mémoire de géopolitique CID, 2003
- SALVETTI Vincenzo, La politique africaine des Etats-Unis, Bilan et perspectives, Mémoire de géopolitique CID, 2003
- EKO EKO Léopold Maxime, Impact de l'exploitation pétrolière sur le risque pays dans le Golfe de Guinée, Mémoire de DESS Ingénierie de l'Intelligence Economique, Université de Marne-la-Vallée, 2004
- AYISSI Anatole, « Agenda pour la diplomatie préventive en Afrique : réflexion sur le projet de création d'une capacité africaine de maintien de la paix », Sécurité et stratégie, n° 54, Bruxelles, Institut royal supérieur de défense, septembre 1997
- CHAIGNEAU Pascal, La politique militaire de la France en Afrique, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984
- DABEZIES Pierre, « Où en est la France en Afrique ? », Etudes, Paris, février 1998
- JALLAUD Thierry, « La coopération militaire, outil de contrôle », Tricontinentale, spécial La France contre l'Afrique, janvier 1981
- Rufin Jean-Christophe (dir.), Les conflits en Afrique, Relations Internationales et Stratégiques, n° 213, IRIS
- MABEKO-TALI Jean-Michel, La question de Cabinda, Séparatismes éclatés, habiletés luandaïses et conflits en Afrique centrale, Université Agostinho Neto Luanda, Août 2001

SITES WEB :

- www.assemblee-nationale.fr/
- www.France.diplomatie.fr/
- www.diplomatie.fr/
- www.ihedn.fr/
- www.oau-oua.org/
- www.francophonie.org/
- www.jeuneafrique.com/
- www.polis.sciencespbordeaux.fr/
- www.monde-diplomatique.fr/
- www.cceac-eccas.org/
- www.african-geopolitics.org/
- www.étudesafricaines.revues.org/

TABLE DES MATIERES :

THEMES	PAGES
Introduction :	6
PREMIERE PARTIE :	8
ILLUSION DE PAIX ET LOGIQUES D'INSTABILITE	
1.1. Crise des Etats et des Nations à l'épreuve de la démocratisation	8
1.11 Déliquescence et conflits d'appropriation de l'Etat	8
1.12 Crise de société et instrumentalisation de la démocratie	13
1.2. Différends et ambitions rivales entre les Etats	17
1.21 Enjeu territorial et minier dans les grands lacs	17
1.22 Enjeu pétrolier et géostratégique dans le golfe de guinée	19
1.3. Ingérences et lutte des puissances pour l'Afrique médiane	21
1.31 Avancée ambitieuse des Etats-Unis	21
1.32 Repositionnement de la France	24
DEUXIEME PARTIE :	28
LA SECURITE COLLECTIVE A L'EPREUVE DE L'INTEGRATION REGIONALE	
2.1 Un processus volontariste bien que contraint	28
2.11 La CEEAC et ses engagements internationaux	28
2.12 Une avancée incontestable	29
2.13 Eléments structurants de la politique de sécurité	30
2.2 Un processus victime des soubresauts de l'intégration régionale	33
2.21 Protectionnisme et ambitions rivales pour le leadership	33
2.22 Prolifération et concurrence des organisations sous-régionales	36
TROISIEME PARTIE :	39
PERSPECTIVES D'EDIFICATION D'UNE GEOPOLITIQUE DE PAIX	
3.1 Construction et démocratisation des Etats	39
3.11 Construire un Etat juridique et moral	39
3.12 Renforcer la démocratie	40
3.13 Bâtir l'unité nationale	43
3.2 Coexistence pacifique et intégration régionale	44
3.21 Rationalisation des initiatives	45
3.22 Codification d'un mécanisme de diplomatie préventive	46
3.3 Evolution du concept RECAMP	47
3.31 Renforcement des leviers d'action	48
3.32 Européanisation et positionnement international	50
Conclusion :	51
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIE	